



4 ter esplanade de Klettgau - 44190 Clisson
T. 02 40 43 62 57
sivucrèche@orange.fr

Clisson, le 26 octobre 2022

COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 12 OCTOBRE 2022

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2022.
2. AFFAIRES FINANCIERES
 - 2.1 Autorisation donnée à Madame la Présidente de signer la convention territoriale globale (CTG)-2022-2026
3. PERSONNEL
 - 3.1 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délégation de passation d'un contrat d'assurance donnée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique
4. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS



L'an deux mille vingt-deux, le DOUZE OCTOBRE à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à Clisson, en séance publique, sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu, Présidente.

Étaient présentes :

CLISSON : Mme Véronique Jousset, Mme Alexia Pirois,

GETIGNE : Mme Bénédicte Loiret,

GORGES : Mme Séverine Protois-Menu,

SAINT-LUMINE : Mme Valérie Dran.

Absente excusée :

GETIGNE : Mme Morgane Barbier (procuration à Mme Bénédicte Loiret),

GORGES : Mme Sonia Petit (procuration à Mme Séverine Protois-Menu).

Était absente :

SAINT LUMINE : Mme Céleste Morisseau.

Assistaient également :

Mme Amandine Le Borgne, Directrice Générale Adjointe de la Ville de Clisson,
Mme Christine Landreau, Directrice de la crèche intercommunale.

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte Loiret.

Date de convocation : 06 octobre 2022

Présentes : 5, **excusées :** 2, **absente :** 1, **votants :** 7, **en exercice :** 8



Après l'appel des présents, **Madame la Présidente** ouvre la séance tout en souhaitant la bienvenue aux délégués.

1. ETUDE ET VOTE DU PROCES-VERBAL DU 27 JUIN 2022

Madame la Présidente soumet au vote ce procès-verbal.

- ✓ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. AFFAIRES FINANCIERES

22.10.01

- *Autorisation donnée à Madame la Présidente de signer la convention territoriale globale (CTG)-2022-2026*

Madame la Présidente rappelle que,

Le Comité syndical a, par délibération n°21.10.02, autorisé Madame la Présidente à signer la convention territoriale globale (Ctg) dite 'administrative' pour l'année 2021 avec la C.A.F. de Loire-Atlantique, Clisson Sèvre et Maine agglo, les seize communes de l'agglomération pour permettre la poursuite des versements des aides de la C.A.F. à l'ensemble des signataires via le nouvel outil financier nommé 'Bonus territoire' au titre de l'année 2021. L'objectif de cette convention était de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements et de développer d'éventuelles actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Cette convention doit s'appuyer sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté, l'ensemble constituant le projet de territoire. Ce diagnostic du territoire a été opéré en 2021 par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise.

Ainsi, au cours du premier semestre 2022, deux séminaires et une rencontre individuelle ont eu lieu pour définir ce projet de territoire.

Pour faire suite au diagnostic, un premier séminaire a été organisé le 22 mars 2022 réunissant plus de 70 participants pour lancer la démarche Ctg dans le cadre d'une réflexion collective et partagée et identifier les enjeux propres à ce territoire.

Ainsi, le Bureau communautaire de Clisson, Sèvre et Maine Agglo a pu fixer ces enjeux le 26 avril 2022.

Un second séminaire, organisé le 8 juin 2022, a permis le lancement des 8 groupes de travail pour, dans un premier temps, réfléchir à une action à étudier en vue de répondre aux enjeux identifiés comme prioritaires.

Afin de mieux identifier les enjeux spécifiques au SIVU, une rencontre a été programmée le 20 juin 2022 réunissant la Directrice de la crèche, sa Présidente, un conseiller de la C.A.F. accompagné de la chargée de coopération de Clisson Sèvre et Maine agglo.

Ainsi, concernant le SIVU, 3 enjeux sont à traiter prioritairement que sont :

Pour la thématique 'Petite enfance' :

- Le développement de l'offre d'accueil en collectif de façon homogène sur l'ensemble du territoire,
- Le développement et la valorisation de l'accueil individuel,

Pour la thématique 'Parentalité' :

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité.

Des propositions d'actions sont ainsi émises au sein de cette convention et l'annexe 5 de la convention fixe un schéma de gouvernance permettant l'atteinte de ces objectifs.

La convention définit également l'engagement financier conjoint de la C.A.F. et des collectivités (en fonction de l'évolution des compétences détenues) envers les différents services apportés aux familles du territoire auquel s'ajoute le financement bonifié qui entrait dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et qui prend la forme d'un 'bonus territoire' dans le cadre de la convention territoriale globale.

Pour mener à bien les objectifs de cette convention, un comité de pilotage se réunira annuellement pour établir un bilan annuel qualitatif et quantitatif.

À l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué et les résultats de l'évaluation seront présentés au dernier Comité de pilotage de la Ctg permettant d'adapter les futurs objectifs en fonction des évolutions constatées.

Il est précisé également au sein de cette convention dans son annexe 6, l'évolution du poste de coordonnateur en chargé de coopération.

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

Ainsi, il est proposé au Comité syndical d'approuver les termes de cette convention territoriale globale à intervenir avec la C.A.F. de Loire-Atlantique, Clisson Sèvre et Maine aggro, et les seize communes de l'agglomération.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après avoir entendu cet exposé,

VU les articles L.227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (C.A.F.),

VU la convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (C.N.A.F.),

VU la circulaire n°2020 - 01 du 16 janvier 2020 relative au déploiement des conventions territoriales globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des contrats enfance jeunesse (CEJ),

VU la délibération n°21.10.02 du 04 octobre 2021 approuvant la convention territoriale globale dite 'administrative',

VU le projet de convention annexé,

CONSIDERANT le soutien de la C.A.F. aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis du Bureau syndical en date du 23 septembre 2022,

Et en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention territoriale globale,

AUTORISE Madame la Présidente, ou à défaut une vice-Présidente, à signer la convention territoriale globale à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique (22 rue de Malville - 44937 Nantes cedex 9), Clisson Sèvre et Maine Aggro et les 16 communes du territoire,

PRÉCISE que la convention est conclue du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026,

PRECISE que la délibération sera transmise en Préfecture.

3. PERSONNEL

22.10.02

↳ ***Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délégation de passation d'un contrat d'assurance donnée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique***

Madame la Présidente rappelle que,

Le SIVU a la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Le SIVU adhère au contrat 'groupe' en cours, résilié au 31 décembre 2022. Compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, il est proposé de participer à la procédure d'appel d'offres ouvert engagée selon les articles L.2124-2 et R.2124-2 1° du Code de la commande publique.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, les conditions obtenues ne convenaient pas au SIVU, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après avoir entendu cet exposé,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5 et l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code des assurances,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT la proposition du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique par courrier en date du 28 septembre 2022,

**Et en avoir délibéré,
Le Comité syndical, à l'unanimité,**

DECIDE que le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique est habilité à souscrire pour le compte du SIVU des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée pour plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

• **POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :**

- Décès,
- Accidents du travail - maladies imputables au service (CITIS),
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel,

• **POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :**

- Accidents du travail - maladies professionnelles,
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au SIVU une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- ✓ - Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2023,
- ✓ - Régime du contrat : Capitalisation.

Il est demandé pour quelle raison l'entreprise titulaire du marché a décidé d'arrêter le contrat.

Il est répondu qu'il s'agit d'une décision prise par le Centre de gestion en raison du coût actuel trop important.

4. DECISIONS

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'aucune décision n'a été prise.

Le Comité syndical prend acte de cette information.

5. AFFAIRES DIVERSES

L'Assemblée est informée que le spectacle de Noël de 2021 est reporté au 03 décembre 2022 et qu'il se déroulera à l'Espace Bellevue dans la salle Le Pavillon de Gétigné.



L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clôt la séance à 20h08.

Bénédicte Loiret

Séverine Protois-Menu

Secrétaire de séance

Présidente





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des allocations familiales de Loire-Atlantique représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme BLOUIN Bénédicte et par sa Directrice, Mme DUBECQ-PRINCETEAU Elisabeth, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La communauté d'agglomération CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO, représentée par son président, M. CORNU Jean-Guy, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune d'AIGREFEUILLE-SUR-MAINE, représentée par son maire M. CORNU Jean-Guy, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de BOUSSAY, représentée par son maire Mme NEAU REDOIS Véronique, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de CHATEAU-THEBAUD, représentée par son maire M. BLAISE Alain, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de CLISSON, représentée par son maire M. BONNET Xavier, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de GETIGNE, représentée par son maire M. GUILLOT François, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de GORGES, représentée par son maire M. MEYER Didier, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;

- La commune de HAUTE-GOULAIN, représentée par son maire M. CUCHOT Fabrice, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de LA HAIE-FOUASSIERE, représentée par son maire M. MAGRE Vincent, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de LA PLANCHE, représentée par son maire Mme JOLY PIVETEAU Séverine, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de MAISDON-SUR-SEVRE, représentée par son maire M. RIVALLIN Aymar, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de MONNIERES, représentée par son maire M. COUTEAU Benoît, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de REMOUILLE, représentée par son maire M. LETOURNEAU Jérôme, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, représentée par son maire Mme GADAIS Danièle, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, représentée par son maire M. THIBAUD Denis, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, représentée par son maire Mme RIVIERE Janik, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- La commune de VIEILLEVIGNE, représentée par son maire Mme SORIN Nelly, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;
- Le SIVU de la petite enfance de Clisson, Gorges, Gétigné et Saint-Lumine-de-Clisson, représentée par sa présidente Mme PROTOIS MENU Séverine, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO en date du 22/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'AIGREFEUILLE-SUR-MAINE en date du 17/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de BOUSSAY en date du 10/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de CHATEAU-THEBAUD en date du 17/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de CLISSON en date du 17/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de GETIGNE en date du 17/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de GORGES en date du 20/10/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de HAUTE-GOULAINNE en date du 17/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de LA HAIE-FOUASSIERE en date du 20/10/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de LA PLANCHE en date du 13/10/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de MAISDON-SUR-SEVRE en date du 17/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de MONNIERES en date du 10/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de REMOUILLE en date du 10/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE en date du 10/10/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON en date du 10/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de SAINT-LUMINE-DE-CLISSON en date du 10/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de VIEILLEVIGNE en date du 10/11/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du SIVU de la petite enfance de Clisson, Gorges, Gétigné et Saint-Lumine-de-Clisson « Crèche intercommunale 1, 2, 3 Ménestrels en date du 12/10/2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

SOMMAIRE

<u>Préambule</u>	p.5
<u>Présentation du territoire</u>	p.7
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale.....	p.10
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf.....	p.10
Article 3 - Les champs d'intervention de la Communauté d'agglomération, des communes et du Sivu.....	p.10
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins.....	p.12
Article 5 - Engagements des partenaires.....	p.13
Article 6 - Modalités de collaboration.....	p.13
Article 7 - Echanges de données.....	p.14
Article 8 - Communication.....	p.14
Article 9 - Evaluation.....	p.14
Article 10 - Durée de la convention.....	p.15
Article 11 - Exécution formelle de la convention.....	p.15
Article 12 - La fin de la convention.....	p.15
Article 13 - Les recours.....	p.16
Article 14 - Confidentialité.....	p.16

Les annexes

Annexe 1 - Diagnostic sociodémographique et financier

Annexe 2 - Fiches communales et Sivu

Annexe 3 - Méthodologie de travail

Annexe 4 - Propositions d'actions

Annexe 5 - Modalités de gouvernance

Annexe 6 - Chargés de coopération

Annexe 7 - Evaluation

Annexe 8 - Délibérations des assemblées délibérantes

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

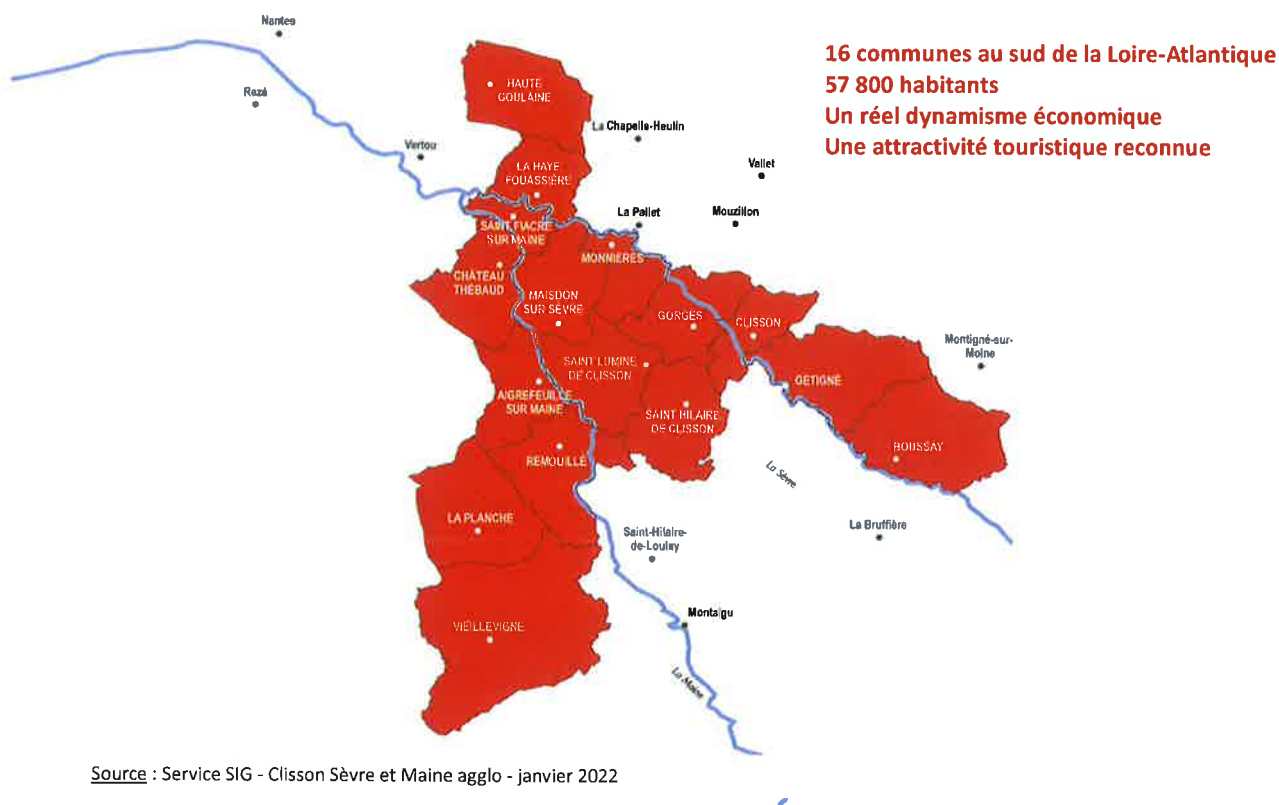
Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation par :

- Les caractéristiques sociodémographiques (Annexe 1 « Diagnostic sociodémographique et financier »).
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :
 - Etablissements d'accueil du jeune enfant
 - Lieux accueil enfants parents
 - Accueil de loisirs péri et extra-scolaire
 - Accueil de loisirs ados et accueil de jeunes
 - Actions de parentalité
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Loire-Atlantique, Clisson Sèvre et Maine aggro, les seize communes de l'agglomération et le Sivu souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

PRESENTATION DU TERRITOIRE



La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine agglo est née de la fusion de deux anciennes communautés de communes en 2017 : Vallée de Clisson (12 communes et 38 000 hab.) et Sèvre, Maine et Goulaine (4 communes et 14 000 hab.).

Aujourd'hui, ce territoire de 57 800 habitants occupe une position s'étirant du Nord au Sud, de la métropole Nantaise au bocage vendéen, de l'Est à l'Ouest, du territoire des Mauges au portes du Pays de Retz.

Cette localisation privilégiée crée des dynamiques croisées posant les fondations d'un développement et d'un aménagement du territoire choisi ou à minima accompagné :

- Fort dynamisme économique marqué par un tissu de PME – TPE très dense et pluri filières et évitant le phénomène de dépendance du territoire à une mono activité
- Territoire de vignoble qui confère à ces paysages une atmosphère particulière marquée par les rivières sillonnant du nord au sud ce territoire
- Attractivité démographique qui va de pair avec une maîtrise de l'urbanisation, privilégiant la densification, notamment sur sa partie Nord (au nord d'une ligne Aigrefeuille / Clisson), dans un souci de limiter la consommation des espaces agricoles, activité très présente sur le territoire, y compris avec ses filières polyculture – élevage et maraîchage

- Typique de l'ouest de la France, la présence associative est également une des pierres angulaires de l'action territoriale. A vocation d'animations (faisant bouger le territoire toute l'année) ou porteuses de services publics, elles constituent non seulement un vivier pour l'intégration des nouvelles populations mais sont aussi et surtout un garant du lien social sur ce territoire
- En proximité de la Métropole Nantaise, en situation rétro littorale, et proche de sites captifs (Puy du Fou, Nantes...), ce territoire peut faire valoir ses nombreux atouts avec en écrin, Clisson, mais également les vallées de la Sèvre et de la Maine, des sites majeurs et attractifs comme le Château de Goulaine, le site de Pont Caffino et ses petits frères de la Cantrie ou le Port de la Haye-Fouassière, le marais de Goulaine, le patrimoine industriel de la Sèvre au XIXème siècle (Liveau, Nid d'Oie, Angreviers,...), ...
- Un territoire d'équilibre : la spécificité de ce territoire est d'afficher une organisation multi polaire sous influence métropolitaine. Ces pôles sont l'aire urbaine de Clisson, le pôle Aigrefeuille-sur-Maine – Vieilleville et le pôle le plus sous influence métropolitaine de la Haye-Fouassière et Haute-Goulaine. Ils obligent à une politique d'aménagement du territoire et de développement des services et des équipements tenant compte d'une attractivité équilibrée sur le territoire tant en termes d'implantations de nouvelles populations que de nouvelles entreprises

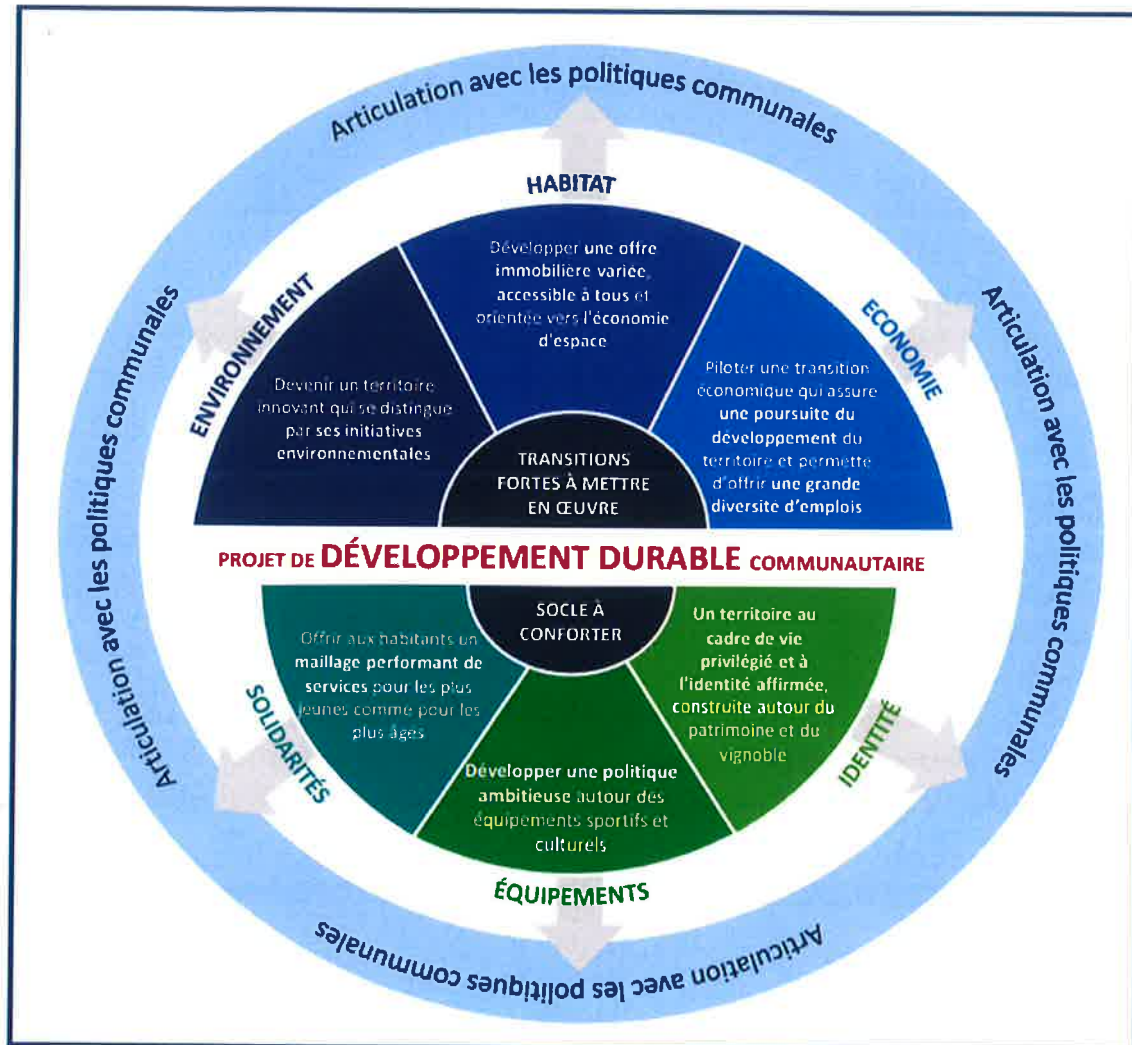
Fort de ces constats, les élus ont construit le projet de la Communauté d'agglomération en 2016 autour de 7 thématiques. Ce premier projet politique 2017-2020 s'est enrichie en fin de mandat par plusieurs démarches stratégiques lancées en 2018 et 2019 :

- Programme local de l'habitat, approuvé le 5 octobre 2021
- Projet culturel de territoire, approuvé le 25 mai 2021
- Plan climat air énergie territorial (PCAET), approuvé le 25 mai 2021
- Plan global de déplacements : stratégie et plan d'actions approuvés le 28 janvier 2020
- Schéma de développement économique : diagnostic des parcs d'activité présenté en octobre 2019

En 2020, avec le nouveau mandat, les élus ont souhaité définir l'avenir qu'ils veulent bâtir ensemble pour le territoire en matière de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de politique culturelle, d'économie, d'environnement, ...

Clisson Sèvre et Maine agglo et les communes se sont alors engagées dans l'écriture d'un projet de territoire pour définir les priorités d'actions et une feuille de route partagée pour les dix années à venir en s'appuyant sur les différentes démarches stratégiques précédemment engagées.

Les grandes orientations stratégiques et politiques du projet de territoire 2020-2030



Source : Projet de territoire - Clisson Sèvre et Maine agglo - septembre 2022

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir des enjeux du territoire repérés le 22 mars 2022 lors du 1^{er} séminaire de lancement de la démarche Ctg à l'échelle communautaire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes et/ou l'agglomération (Annexe 1 « Diagnostic sociodémographique et financier » - fiches statistiques CAF « Territoire ») ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer d'éventuelles actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine aggro concernent chacune des quatre missions ci-dessous :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, DES COMMUNES ET DU SIVU

Clisson Sèvre et Maine aggro, les seize communes et le Sivu mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- Les Etablissements d'accueil du jeunes enfants (crèche collective, multi-accueil, halte-garderie)
- Le Relais petite enfance
- Les Lieux accueil enfants parents
- Les Accueils de loisirs périscolaires
- Les Accueils de loisirs extra-scolaires
- Les Accueils jeunes
- La Parentalité

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES - TERRITOIRE DE CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

	Petite enfance		Enfance		Jeunesse		Parentalité
	Etablissement d'accueil du jeune enfant (PSU)	Relais petite enfance	Périscolaire lundi, mardi, jeudi, vendredi	Périscolaire mercredi et extrascolaire vacances	Espaces-jeunes		LAEP
Aigrefeuille-sur-Maine	X		X	X	X	IFAC	
Boussay							
Château-Thébaud							
Clisson	X		X	X	X	Animaje	
Gégnigné	X		X	X	X	Animaje	
Gorges	X		X	X	X	Animaje	X
Haute-Goulaine	X		X	X	X	IFAC	
La Haye-Fouassière	X	X	X	X	X	IFAC	
La Planche	X		X	X	X	IFAC	
Maisdon-sur-Sèvre	X		X	X	X	Animaje	
Monnières	X		X	X	X	Animaje	X
Remouillé							
Saint-Fiacre-sur-Maine							
Saint-Hilaire-de-Clisson							
Saint-Lumine-de-Clisson	X		X	X	X	Animaje	CSMA
Vieillevigne	X		X	X	X	IFAC	
Compétence	Communale	Communautaire	Communale	Communautaire	Communautaire	Communautaire	Communautaire
Exercice de la compétence	En gestion directe ou externalisé auprès d'une association	En gestion directe	En gestion directe ou externalisé auprès d'une association	Externalisation de l'exercice de la compétence : - Convention d'objectifs Association/CSMA - Convention de mise à disposition de service Commune/CSMA - Marché public IFAC/CSMA	Externalisation de l'exercice de la compétence : - Marché public CSMA/Animaje - Marché public CSMA/IFAC		

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention partagés depuis de nombreuses années entre les collectivités et la Caf dans le cadre de différents dispositifs sont :

1/ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en

- poursuivant la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance et de l'enfance (augmentation de nombre de places des équipements ou création de nouvelles structures,.....).

2/ Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes en

- accompagnant les parents dans leur rôle ;
- facilitant l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte (projet jeunesse).

3/ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle en

- soutenant les personnes et les familles confrontées au handicap (convention avec l'association Handisup,....) ;
- aidant les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale (actions de parentalité,....).

Au cours du premier semestre 2022, deux séminaires et des rencontres individuelles avec les communes ont permis de dégager les enjeux principaux sur les quatre thématiques obligatoires à travailler durant l'élaboration de la Ctg :

- **Enjeu petite enfance** :
 1. Développement de l'offre d'accueil en collectif de façon homogène sur l'ensemble du territoire
 2. Développement et valorisation de l'accueil individuel
- **Enfance** :
 3. Recrutement des animateurs des accueils de loisirs
 4. Mutualisation entre les accueils de loisirs
 5. Politique tarifaire
 6. Harmonisation des fonctionnements
- **Jeunesse** :
 7. Valorisation du métier d'animateur
- **Parentalité** :
 8. Accompagnement et soutien à la parentalité

Les propositions d'actions sont annexées à la présente convention (Annexe 4 « Propositions d'actions »).

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de Loire-Atlantique et Clisson Sèvre et Maine agglo, les seize communes et le Sivu s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux différents services apportés aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver les financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention (Annexe 6 « Chargés de coopération »).

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Pour 2022, ce comité est composé de représentants de la Caf et Clisson Sèvre et Maine agglo (Annexe 8 « Délibérations des assemblées délibérantes »).

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les différents partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

1 - Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 5 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention. Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 7 « Evaluation » de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de la prochaine Ctg.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} Janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaut sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àLe.....2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataire.

La Caf		Clisson Sèvre et Maine aggro
La Directrice	La Présidente	
Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine		Commune de La Planche
Commune de Boussay		Commune de Maisdon-sur-Sèvre
Commune de Château-Thébaud		Commune de Monnières
Commune de Clisson		Commune de Remouillé
Commune de Gétigné		Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine
Commune de Gorges		Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson

Commune de Haute-Goulaine	Commune de Saint-Lumine-de-Clisson
Commune de La Haye-Fouassière	Commune de Vieillevigne
Sivu de la petite enfance de Clisson, Gorges, Gétigné et Saint-Lumine-de-Clisson – Crèche intercommunale 1, 2, 3 Ménestrels	

ANNEXES

Annexe 1 : Diagnostic sociodémographique et financier

Annexe 2 : Fiches communales et Sivu

Annexe 3 : Méthodologie de travail

Annexe 4 : Propositions d'actions

Annexe 5 : Modalités de gouvernance

Annexe 6 : Chargés de coopération

Annexe 7 : Evaluation

Annexe 8 : Délibération des assemblées délibérantes

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC SOCIODEMOGRAPHIQUE ET FINANCIER

1 - Les essentiels de l'AURAN

Clisson Sèvre et Maine agglo, les chiffres clés du territoire, septembre 2021

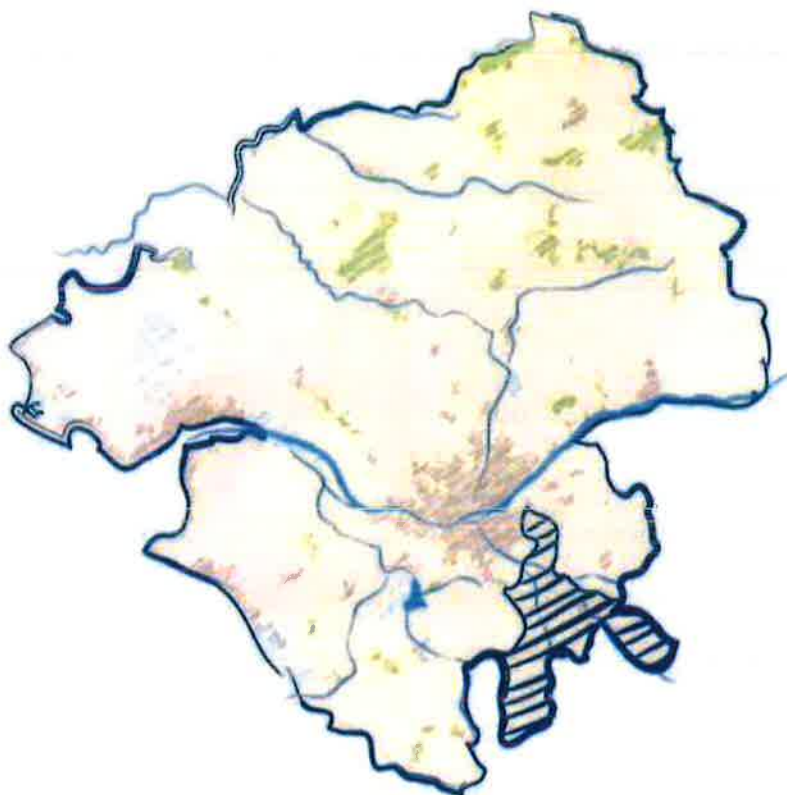
2 - Les fiches statistiques CAF «Territoire »

- Clisson Sèvre et Maine agglo
- Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine
- Commune de Boussay
- Commune de Château-Thébaud
- Commune de Clisson
- Commune de Gétigné
- Commune de Gorges
- Commune de Haute-Goulaine
- Commune de La Haye-Fouassière
- Commune de La Planche
- Commune de Maisdon-sur-Sèvre
- Commune de Monnières
- Commune de Remouillé
- Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine
- Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson
- Commune de Saint-Lumine-de-Clisson
- Commune de Vieillevigne

LES ESSENTIELS DE L'AUMAN

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO

LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE



septembre 2021

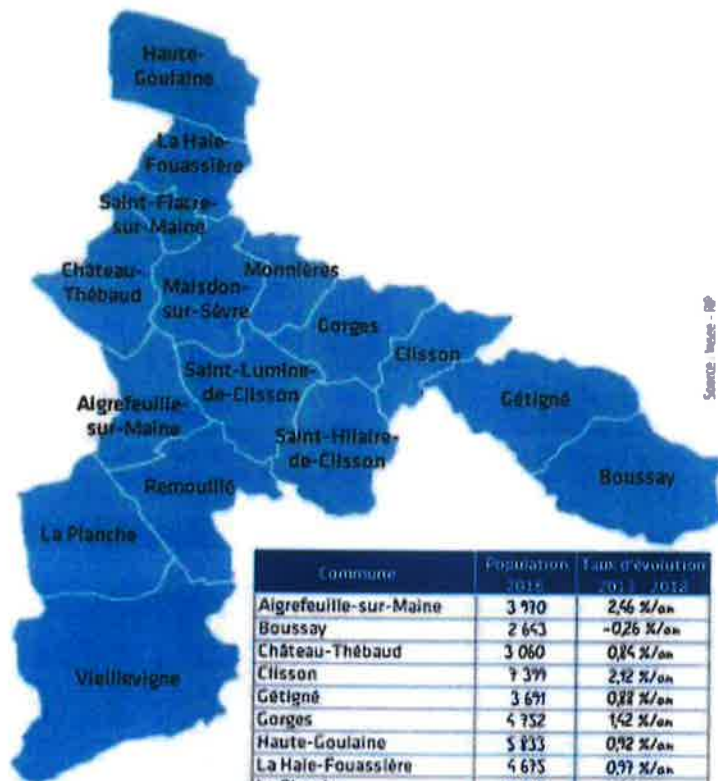


TERRITOIRE



► Population 2018 et évolution entre 2013 et 2018

16 communes



Source : Insee - RP

Commune	Population 2013	Taux d'évolution 2013-2018
Algrefeuille-sur-Maine	3 970	2,46 %/an
Boussay	2 643	-0,26 %/an
Château-Thébaud	3 060	0,84 %/an
Clisson	7 399	2,12 %/an
Gétigné	3 691	0,88 %/an
Gorges	4 752	1,42 %/an
Haute-Goulaine	5 833	0,92 %/an
La Haie-Fouassière	4 675	0,97 %/an
La Planche	2 670	1,41 %/an
Maisdon-sur-Sèvre	2 982	1,06 %/an
Monnières	2 263	2,52 %/an
Remouillé	1 934	1,59 %/an
Saint-Fiacre-sur-Maine	1 225	1,32 %/an
Saint-Hilaire-de-Clisson	2 303	1,47 %/an
Saint-Lumine-de-Clisson	2 098	0,3 %/an
Vieillevigne	3 957	0,08 %/an

CA Clisson Sèvre et Maine Agglo

POPULATION

Population 2008

49 011



Population 2013

52 177



Population 2018

55 455



Source Insee - RP

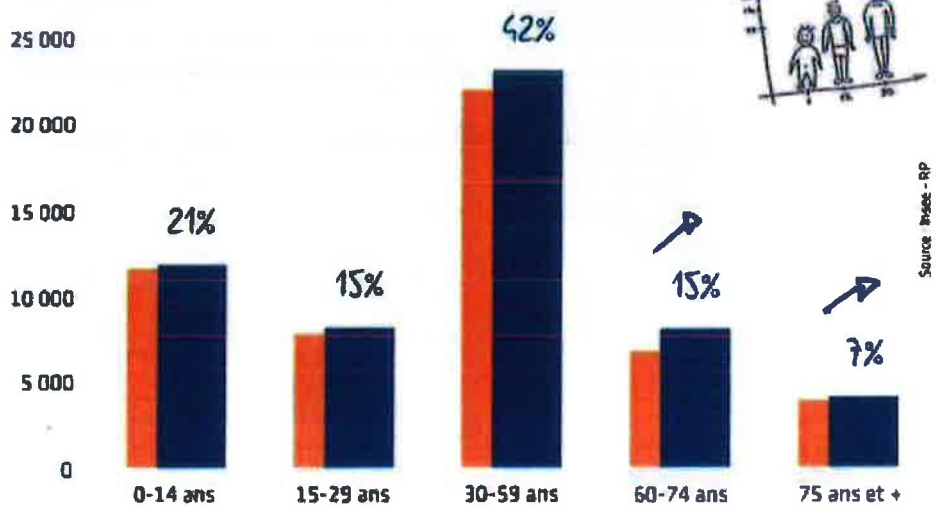
Taux d'évolution
2008 - 2013

+1,3/an

Taux d'évolution
2013 - 2018

+1,2/an

► Répartition de la population par tranche d'âge en 2013 et 2018



Source Insee - RP

Les Essentiels de l'Auran

DEMOGRAPHIE



► Evolution annuelle de la population entre 2013 et 2019

liée au solde naturel

+252 hab/an

liée au solde migratoire

+404 hab/an

Source : Insee - RP

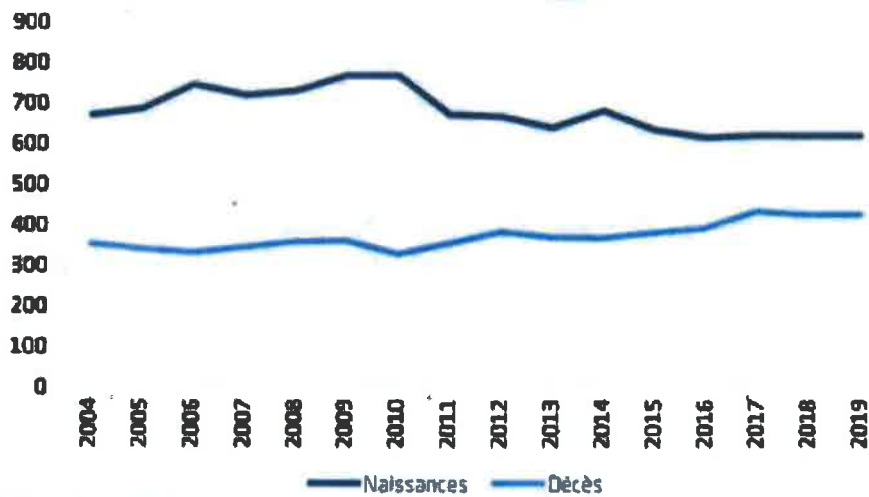
Le solde naturel

est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde migratoire

est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

► Nombre de naissances et de décès



Source : Insee - Etat civil

CA Clisson Sèvre et Maine

LOGEMENTS



23 653

Logements en 2018

Types de résidences principales

- Occupées par leur propriétaire
- Occupées par des locataires
- Occupées à titre gratuit



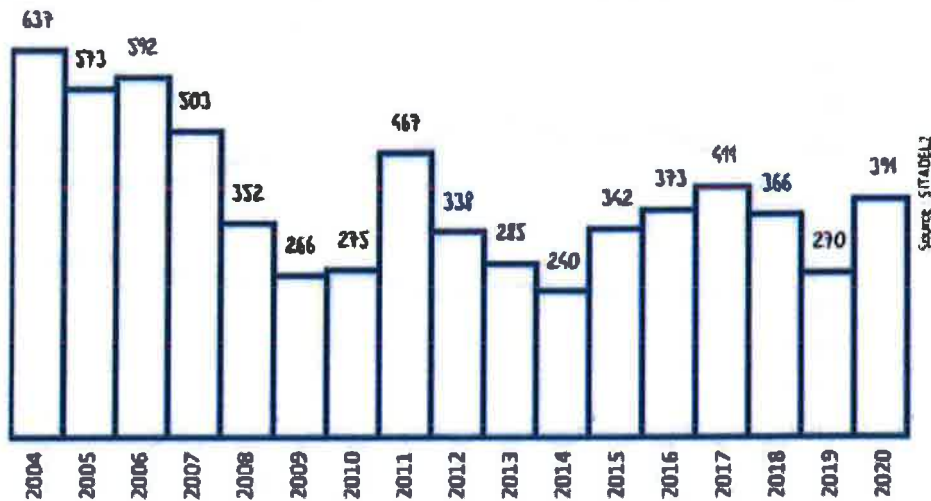
Source : INSEE - RP 2018

Logements sociaux parmi les résidences principales

5,0 %

Source : Insee - RP 2018 / APLS 2020

Nombre de logements construits depuis 2004



Source : STADEL

Les Essentiels de l'Auran

MÉNAGES

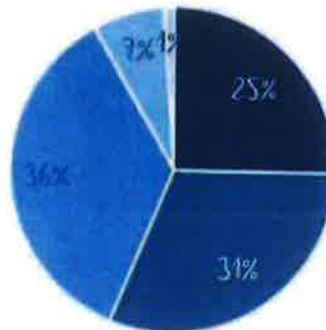


► Taille moyenne des ménages

2,5 personnes par ménage

► Répartition des ménages suivant leur composition

- Une seule personne
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant(s)
- Familles monoparentales
- Autres



Source : Insee - RP 2018

Source : Insee - RP 2018

RÉVENUS



Revenu médian des ménages



22 980

Taux de pauvreté des ménages

10%

Source : Insee - Filisoff 2018

Taux de pauvreté

Part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine.

Revenu déclaré

Le revenu déclaré (ou revenu fiscal) du ménage est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus. Il comprend donc le cumul des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, des pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine. Les pensions alimentaires versées sont exclues ainsi que les revenus exceptionnels et les revenus du patrimoine exonérés d'impôt (épargne logement, etc.).

EDUCATION



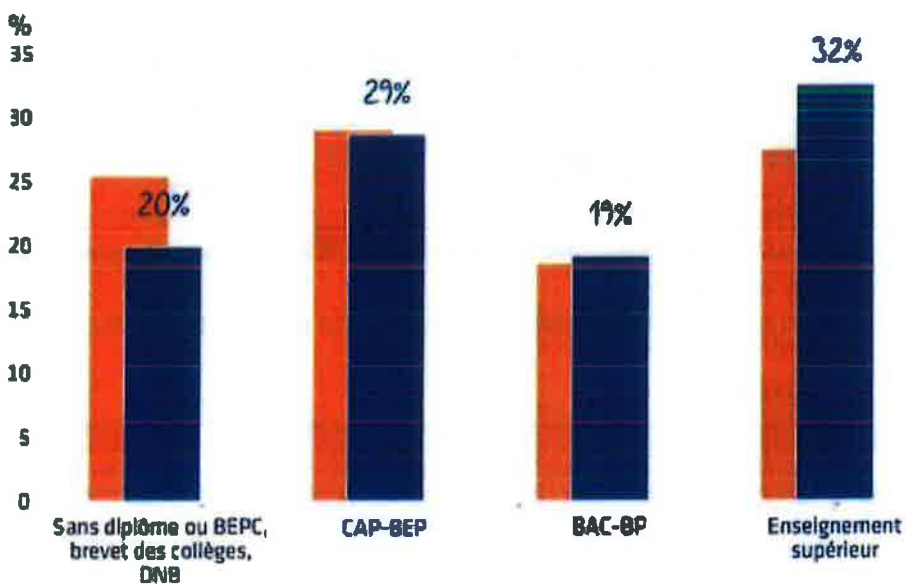
6 337

enfants scolarisés
en maternelle et élémentaire
à la rentrée 2020-2021

Source : Inspection académique 2020-2021



► Niveau de diplôme de la population en 2013 et 2018



Source : Insee - RP - Population non scolarisée de 15 ans et plus

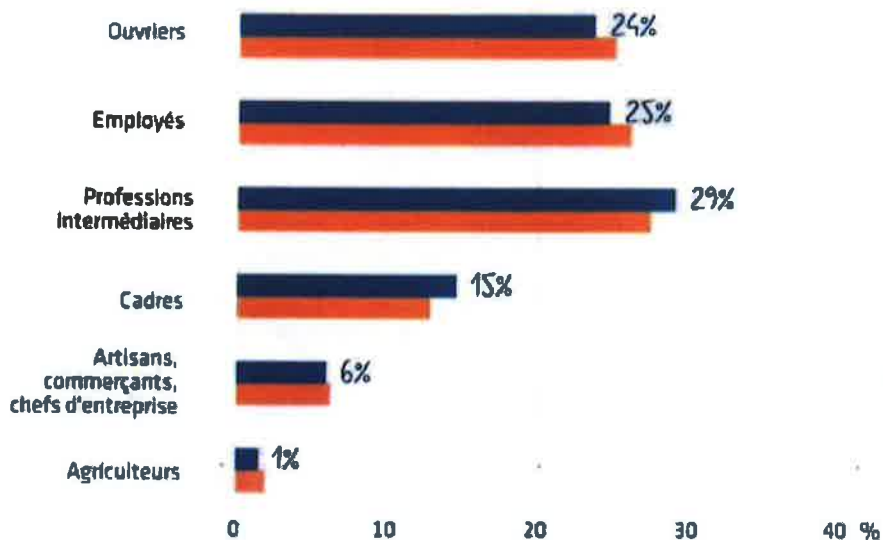
Les Essentiels de l'Auran

ACTIFS



*Actifs de 15 à 64 ans résidant sur le territoire

► Actifs* par catégorie socioprofessionnelle en 2013 et 2018



CA Clisson Sèvre et Maine Agglo

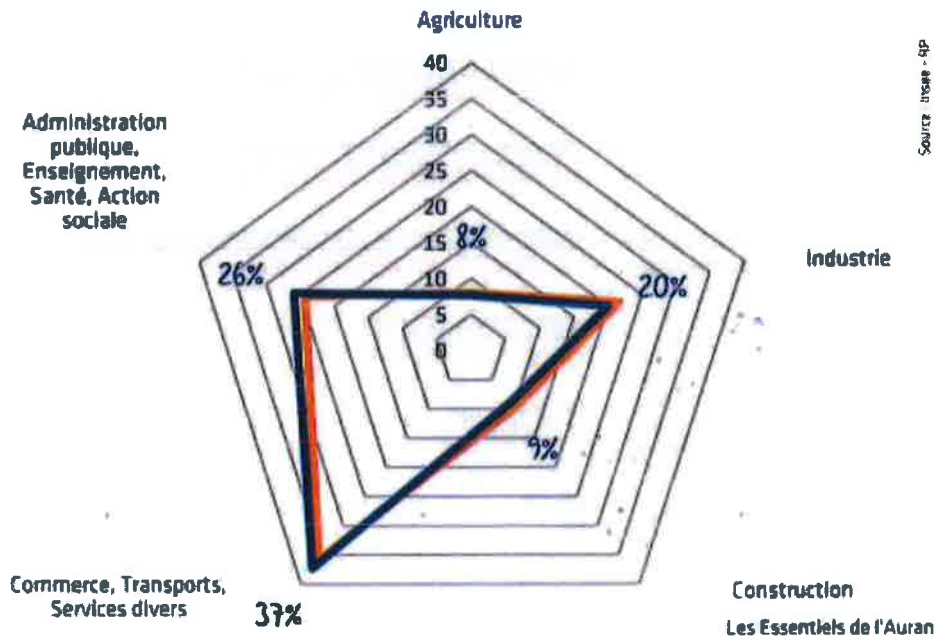
EMPLOIS



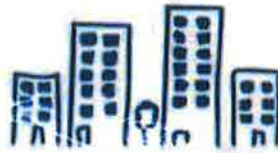
17 150
emplois

Source : Insee - RP 2016

► Emplois par secteur d'activité en 2013 et 2018



ECONOMIE



3 872

établissements existants



529

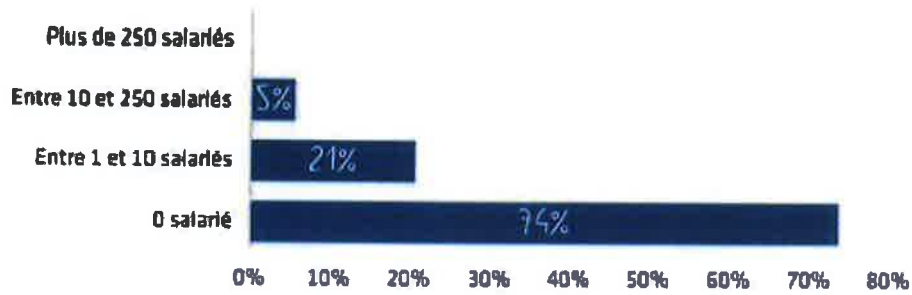
établissements créés
au cours de l'année 2020

= 4401



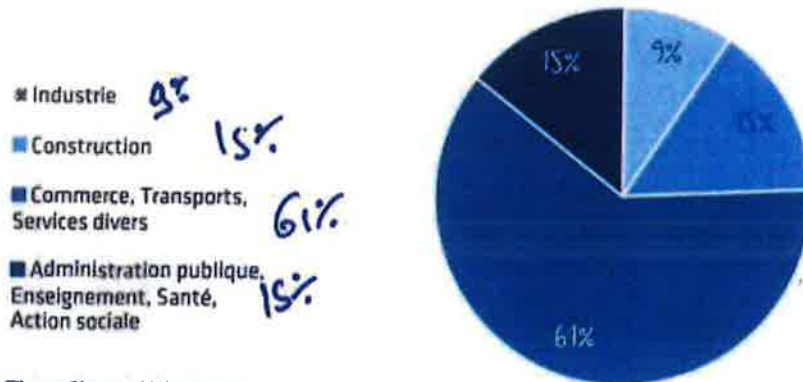
Source : Insee - Sèvre 2020 - Champ marchand

► Part des établissements par taille en 2020



Source : Insee - Sèvre 2020 - Champ marchand

► Répartition des établissements par secteur d'activité



Source : Insee - Sèvre 2020 - Champ marchand

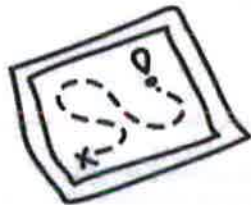
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo

MOBILITÉ



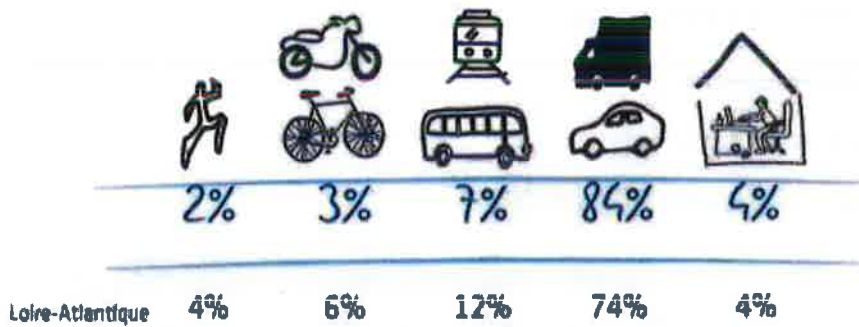
189 000

déplacements
quotidiens
réalisés par les habitants



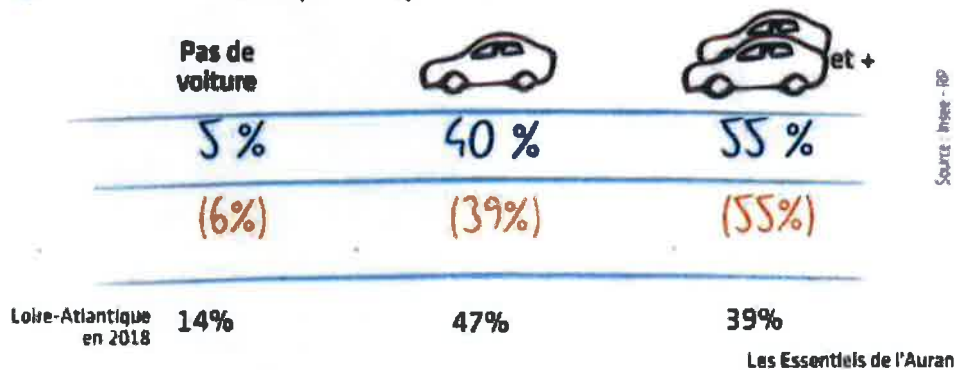
Source : EDCI 2014

► Mode de transport pour se rendre au travail



Source : Insee - RP 2016

► Nombre de voitures par ménage 2013 et 2018



Source : Insee - RP

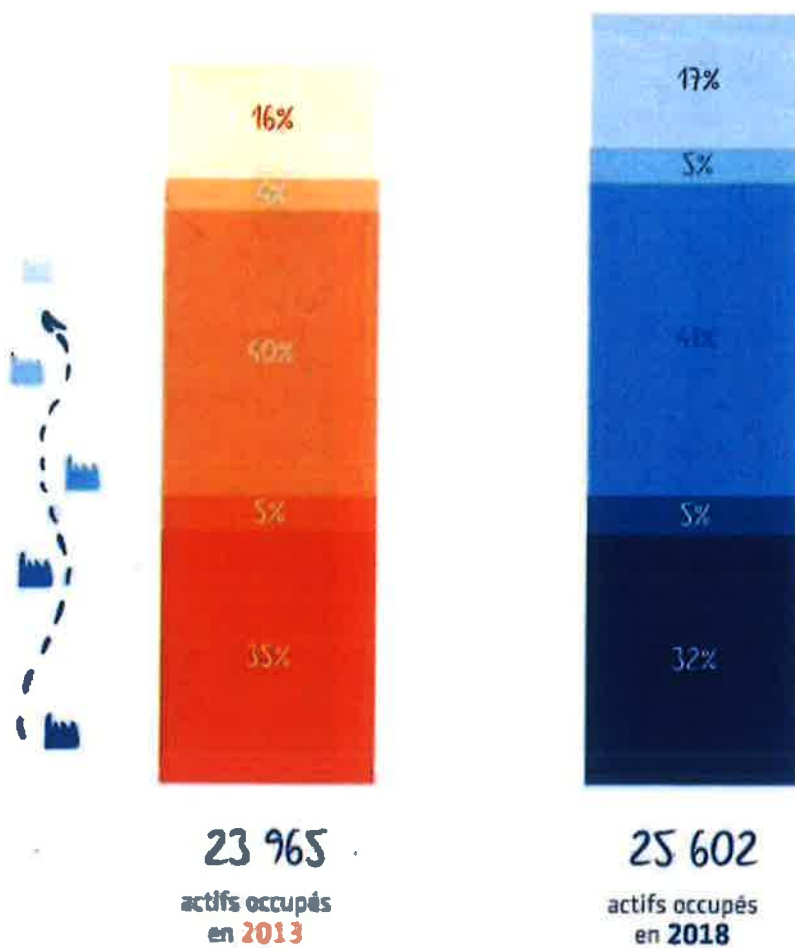
NAVETTES DOMICILE - TRAVAIL

► Où travaillent les habitants qui résident sur le territoire ?

■ / ■ EPCI

■ / ■ SCoT (hors EPCI)

■ / ■ Nantes Métropole



CA Clisson Saivre et Maine Agglo



► D'où viennent les actifs qui occupent les emplois du territoire ?

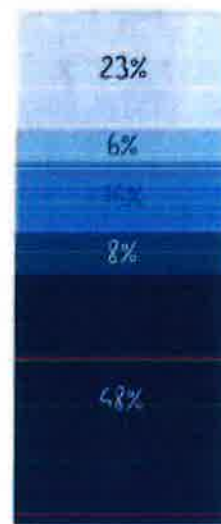
🏠 / 🏠 Reste du département

🌐 / 🏠 Hors département



16 244

emplois
en 2013



17 107

emplois
en 2018



Source : Insee - 2018

Les Essentiels de l'Auran

ENVIRONNEMENT



► Patrimoine naturel



Espaces protégés et inventoriés au titre du patrimoine naturel (Natura 2000, ZNIEFF de type 1)

685 ha

Soit 2% du territoire



Source : SIC Loire-Aurain

► Déchets



Déchets ménagés et assimilés collectés par la collectivité

463 kg

par habitant/an



Dont déchets des ménages : 90 kg/hab/an

Taux de valorisation

72 %

Source : SMOE 2019

Taux de valorisation des déchets

Rapport entre la quantité de déchets valorisés (recyclés en matière ou en énergie) et la quantité totale des déchets générés.

Méga Watt

Unité de puissance qui correspond à l'énergie maximale qu'une installation électrique peut produire en 1 seconde.

Taux de couverture

Part de la production électrique issue des moyens de productions renouvelables (éolien et solaire) rapportée à l'ensemble des consommations électriques effectuées au sein de l'intercommunalité (tous secteurs confondus).

ENERGIE



877

installations
solaires photovoltaïques

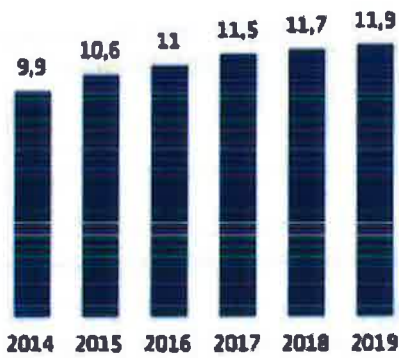
1



site éolien

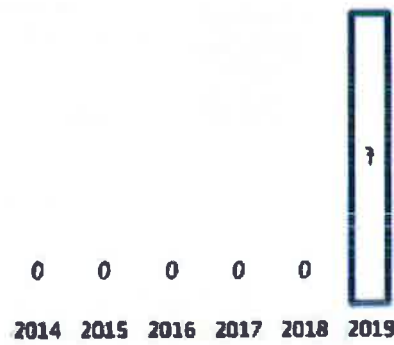
► Evolution de la puissance installée (MW)

Solaire photovoltaïque



Soit, en 2019, une production électrique générée de 13 571 MWh

Éolien



Soit, en 2019, une production électrique générée de 0 MWh

SOURCE: The Pays-de-la-Cote (Grands comptes Énergie) - 2019

► Taux de couverture des consommations électriques par la production éolienne et photovoltaïque

5%

**L'Agence d'urbanisme de la région
nantaïse (Auran) ...**

**est une structure associative créée
en 1978 qui produit des analyses,
décode les tendances et actualise des
données pour les collectivités (Nantes
Métropole, Conseil Départemental,
Conseil Régional, intercommunalités,
communes...). C'est un outil partenarial
d'aide à la décision pour les élus et une
ressource pour la compréhension et
la mémoire des territoires. L'Agence
observe et apporte son expertise dans
les domaines de la démographie,
l'économie, l'urbanisme, l'énergie,
l'habitat, l'environnement, les
mobilités, et la mise en cohérence des
politiques publiques entre territoires.**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CLISSON, SÈVRE ET MAINE AGGLO**

15 rue des Malifestes CS 89 409

44194 CLISSON CEDEX

02 40 54 73 25

www.clissonsevremaîne.fr

AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION NANTAISE

2 cours du champ de Mars BP 60827

44008 NANTES CEDEX 1

02 40 04 14 18

www.auran.org



FICHE TERRITOIRE EPCI

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO	DEPARTEMENT
Population Insee	54 798	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	1,2%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	9 329	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	28 432	747 288
<i>% couverture population RP</i>	51,9%	53,6%
Nombre de familles allocataires	6 535	154 749
<i>en % allocataires</i>	70,1%	50,5%
<i>Evolution</i>	2,5%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	1 454	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	22,2%	22,6%
<i>Evolution</i>	-4,2%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	1 126	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	17,2%	25,5%
<i>Evolution</i>	22,1%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	1 351	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	15,3%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	735	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	7,9%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	622	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-9,1%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	1 797	45 649
<i>Evolution</i>	-6,8%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	1 328	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	73,9%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	196	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	487	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	89,7	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	4 482	103 854
<i>Evolution</i>	-2,9%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	4 276	93 052
<i>Evolution</i>	9,0%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	3 340	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	3 791	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	486	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	14,6%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	731	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	19,3%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	294	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	8,8%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	480	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	12,1%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	14 623 321	301 407 162
Parentalité	19 903 130	471 779 860
Logement	4 491 008	310 405 128
Précarité	7 241 939	359 382 069
Handicap	3 196 019	183 997 366
TOTAL	49 455 417	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)		
Petite enfance: eaje et Ram	933 317	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, pèriscolaire, accueil jeune et Fjt	830 349	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	12 331	1 026 270
TOTAL	1 775 997	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

AIGREFEUILLE SUR MAINE

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)		
	AIGREFEUILLE SUR MAINE	DEPARTEMENT
Population Insee	3 936	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	2,9%	1,2%
FONCTION ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	725	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	2 320	747 288
<i>% couverture population RP</i>	58,9%	53,6%
Nombre de familles allocataires	551	154 749
<i>en % allocataires</i>	76,0%	50,5%
<i>Evolution</i>	7,8%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	113	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	20,5%	22,6%
<i>Evolution</i>	2,7%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	87	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	15,8%	25,5%
<i>Evolution</i>	22,5%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	84	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	12,2%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	35	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	4,8%	17,8%
PÊTITE ENFANCE		
Naissance	48	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-17,2%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	165	45 649
<i>Evolution</i>	0,0%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	133	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	80,6%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	20	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	54	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	97,6	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	363	103 854
<i>Evolution</i>	1,4%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	341	93 052
<i>Evolution</i>	14,0%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	269	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	295	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	34	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	12,6%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	64	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	21,7%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	20	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	7,4%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	43	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	14,6%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	1 362 595	301 407 162
Parentalité	1 679 699	471 779 860
Logement	297 088	310 405 128
Précarité	481 390	359 382 069
Handicap	181 007	183 997 366
TOTAL	4 001 779	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	132 031	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	70 720	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	202 751	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

BOUSSAY

Source: Insee (2017), Allocataires (2019), Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	BOUSSAY	DEPARTEMENT
Population Insee	2 621	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-0,5%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	444	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	1 296	747 288
<i>% couverture population RP</i>	49,4%	53,6%
Nombre de familles allocataires	288	154 749
<i>en % allocataires</i>	64,9%	50,5%
<i>Evolution</i>	5,9%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	66	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	22,9%	22,6%
<i>Evolution</i>	-8,3%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	40	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	13,9%	25,5%
<i>Evolution</i>	37,9%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	68	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	16,5%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	49	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	11,0%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	32	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-22,0%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	86	45 649
<i>Evolution</i>	1,2%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	67	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	77,9%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	0	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	20	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	70,9	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	179	103 854
<i>Evolution</i>	-11,8%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	190	93 052
<i>Evolution</i>	6,1%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	134	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	170	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	15	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	11,2%	21,1%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	20	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	11,8%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	13	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	9,7%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	23	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	13,5%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	755 518	301 407 162
Parentalité	958 650	471 779 860
Logement	253 587	310 405 128
Précarité	332 217	359 382 069
Handicap	333 988	183 997 366
TOTAL	2 633 960	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	0	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	29 855	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	29 855	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

CHATEAU THEBAUD

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	CHATEAU THEBAUD	DEPARTEMENT
Population Insee	3 026	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	0,7%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	472	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	1 538	747 288
<i>% couverture population RP</i>	50,8%	53,6%
Nombre de familles allocataires	349	154 749
<i>en % allocataires</i>	73,9%	50,5%
<i>Evolution</i>	-1,4%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	97	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	27,8%	22,6%
<i>Evolution</i>	-1,0%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	51	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	14,6%	25,5%
<i>Evolution</i>	-5,6%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	63	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	13,4%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	31	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	6,6%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	27	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-30,8%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	103	45 649
<i>Evolution</i>	-15,6%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	70	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	68,0%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	0	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	25	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	79,1	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	276	103 854
<i>Evolution</i>	-0,7%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	242	93 052
<i>Evolution</i>	18,0%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	197	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	205	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	30	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	15,2%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	30	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	14,6%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	16	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	8,1%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	22	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	10,7%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	810 764	301 407 162
Parentalité	1 133 966	471 779 860
Logement	164 243	310 405 128
Précarité	387 266	359 382 069
Handicap	72 321	183 997 366
TOTAL	2 568 560	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	0	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	49 638	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	49 638	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

CLISSON

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	CLISSON	DEPARTEMENT
Population Insee	7 187	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	1,6%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	1 344	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	3 495	747 288
<i>% couverture population RP</i>	48,6%	53,6%
Nombre de familles allocataires	772	154 749
<i>en % allocataires</i>	57,4%	50,5%
<i>Evolution</i>	5,5%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	165	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	21,4%	22,6%
<i>Evolution</i>	-6,3%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	216	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	28,0%	25,5%
<i>Evolution</i>	19,3%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	274	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	22,2%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	173	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	12,9%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	63	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-26,7%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	188	45 649
<i>Evolution</i>	-2,6%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	136	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	72,3%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	55	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	48	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	105,3	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	489	103 854
<i>Evolution</i>	-1,6%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	531	93 052
<i>Evolution</i>	9,0%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	358	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	472	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	84	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	23,5%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	142	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	30,1%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	44	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	12,3%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	85	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	18,0%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	1 452 013	301 407 162
Parentalité	2 215 020	471 779 860
Logement	1 022 720	310 405 128
Précarité	1 409 695	359 382 069
Handicap	593 479	183 997 366
TOTAL	6 692 927	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	315 381	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	166 300	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	481 681	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

GETIGNE

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	GETIGNE	DEPARTEMENT
Population Insee	3 669	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	1,0%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	551	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	1 735	747 288
<i>% couverture population RP</i>	47,3%	53,6%
Nombre de familles allocataires	402	154 749
<i>en % allocataires</i>	73,0%	50,5%
<i>Evolution</i>	-1,5%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	96	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	23,9%	22,6%
<i>Evolution</i>	11,6%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	71	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	17,7%	25,5%
<i>Evolution</i>	6,0%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	92	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	17,8%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	34	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	6,2%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	44	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-2,2%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	113	45 649
<i>Evolution</i>	-11,0%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	88	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	77,9%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	0	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	38	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	94,4	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	272	103 854
<i>Evolution</i>	-7,5%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	278	93 052
<i>Evolution</i>	15,4%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	208	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	244	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	31	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	14,9%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	51	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	20,9%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	23	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	11,1%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	39	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	16,0%	21,2%
MONTANT PRESSION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	912 807	301 407 162
Parentalité	1 242 126	471 779 860
Logement	246 807	310 405 128
Précarité	373 143	359 382 069
Handicap	131 334	183 997 366
TOTAL	2 906 217	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	0	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	48 148	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	48 148	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

GORGES

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	GORGES	DEPARTEMENT
Population Insee	4 658	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	1,1%	1,2%

PUBLIC ALLOCATAIRE

Nombre d'allocataires	864	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	2 722	747 288
<i>% couverture population RP</i>	58,4%	53,6%
Nombre de familles allocataires	633	154 749
<i>en % allocataires</i>	73,3%	50,5%
<i>Evolution</i>	7,8%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	142	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	22,4%	22,6%
<i>Evolution</i>	6,0%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	113	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	17,9%	25,5%
<i>Evolution</i>	48,7%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	122	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	14,9%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	62	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	7,2%	17,8%

PETITE ENFANCE

Naissance	41	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-26,8%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	145	45 649
<i>Evolution</i>	-16,2%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	105	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	72,4%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	0	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	44	9 373
Taux de couverture petite enfance (2017)	87,6	78,9

JEUNESSE

Nombre enfants 6 à 11 ans	449	103 854
<i>Evolution</i>	-4,7%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	458	93 052
<i>Evolution</i>	35,1%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	343	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	412	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	45	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	13,1%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	76	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	18,4%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	34	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	9,9%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	48	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	11,7%	21,2%

MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)

Petite enfance	1 234 536	301 407 162
Parentalité	1 942 344	471 779 860
Logement	405 996	310 405 128
Précarité	620 512	359 382 069
Handicap	228 694	183 997 366
TOTAL	4 432 082	1 626 971 585

MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)

Petite enfance: Eaje et Ram	0	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	62 721	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	62 721	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

HAUTE GOULAINÉ

Source: Insee (2017), Allocataires (2019), Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	HAUTE GOULAINÉ	DEPARTEMENT
Population Insee	5 764	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	0,8%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	921	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	2 766	747 288
<i>% couverture population RP</i>	48,0%	53,6%
Nombre de familles allocataires	640	154 749
<i>en % allocataires</i>	69,5%	50,5%
<i>Evolution</i>	3,2%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	133	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	20,8%	22,6%
<i>Evolution</i>	-16,9%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	125	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	19,5%	25,5%
<i>Evolution</i>	17,9%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	136	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	16,0%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	78	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	8,5%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	58	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-48,7%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	172	45 649
<i>Evolution</i>	28,4%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	124	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	72,1%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	20	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	30	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	119,4	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	406	103 854
<i>Evolution</i>	-0,2%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	425	93 052
<i>Evolution</i>	-18,6%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	314	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	367	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	55	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	17,5%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	70	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	19,1%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	24	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	7,6%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	40	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	10,9%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	1 300 977	301 407 162
Parentalité	1 812 585	471 779 860
Logement	494 047	310 405 128
Précarité	743 482	359 382 069
Handicap	320 819	183 997 366
TOTAL	4 671 910	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (ran 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	131 993	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	52 758	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	184 751	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

LA HAIE FOUASSIERE

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)	LA HAIE FOUASSIERE	DEPARTEMENT
Population Insee	4 659	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	1,2%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	747	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	2 312	747 288
<i>% couverture population RP</i>	49,6%	53,6%
Nombre de familles allocataires	531	154 749
<i>en % allocataires</i>	71,1%	50,5%
<i>Evolution</i>	2,5%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	96	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	18,1%	22,6%
<i>Evolution</i>	-12,7%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	62	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	11,7%	25,5%
<i>Evolution</i>	40,9%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	79	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	11,0%	11,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	50	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	6,7%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	57	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	14,0%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	147	45 649
<i>Evolution</i>	0,0%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	113	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	76,9%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	36	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	44	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	120,7	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	361	103 854
<i>Evolution</i>	-0,8%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	339	93 052
<i>Evolution</i>	-1,5%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	268	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	305	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	29	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	10,8%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	39	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	12,8%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	14	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	5,2%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	21	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	6,9%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	1 145 817	301 407 162
Parentalité	1 498 980	471 779 860
Logement	219 069	310 405 128
Précarité	483 176	359 382 069
Handicap	287 340	183 997 366
TOTAL	3 634 382	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (déc 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	206 110	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	70 397	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	12 331	1 026 270
TOTAL	288 839	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

LA PLANCHE

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)		
	LA PLANCHE	DEPARTEMENT
Population Insee	2 640	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	1,5%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	485	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	1 460	747 288
<i>% couverture population RP</i>	55,3%	53,6%
Nombre de familles allocataires	322	154 749
<i>en % allocataires</i>	66,4%	50,5%
<i>Evolution</i>	2,2%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	89	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	27,6%	22,6%
<i>Evolution</i>	9,9%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	44	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	13,7%	25,5%
<i>Evolution</i>	4,8%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	56	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	12,7%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	31	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	6,4%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	32	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-23,8%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	98	45 649
<i>Evolution</i>	-10,9%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	78	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	79,6%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	12	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	28	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	76,9	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	238	103 854
<i>Evolution</i>	9,2%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	196	93 052
<i>Evolution</i>	21,0%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	173	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	179	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	21	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	12,1%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	26	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	14,5%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	14	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	8,1%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	19	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	10,6%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	778 985	301 407 162
Parentalité	1 069 125	471 779 860
Logement	208 473	310 405 128
Précarité	364 040	359 382 069
Handicap	132 589	183 997 366
TOTAL	2 553 212	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (mai 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	33 016	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	35 776	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	68 792	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

MAISON SUR SEVRE

Source: Insee (2017), Allocataires (2019), Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	MAISON SUR SEVRE	DEPARTEMENT
Population Insee	2 942	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	0,9%	1,2%

RUBRIC ALLOCATAIRE

Nombre d'allocataires	499	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	1 586	747 288
<i>% couverture population RP</i>	53,9%	53,6%
Nombre de familles allocataires	389	154 749
<i>en % allocataires</i>	78,0%	50,5%
<i>Evolution</i>	2,4%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	76	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	19,5%	22,6%
<i>Evolution</i>	2,7%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	65	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	16,7%	25,5%
<i>Evolution</i>	25,0%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	61	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	12,5%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	28	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	5,6%	17,8%

PETITE ENFANCE

Naissance	48	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	6,7%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	109	45 649
<i>Evolution</i>	-14,8%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	84	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	77,1%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	10	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	31	5 373
taux de couverture petite enfance (2017)	78,4	78,9

JEUNESSE

Nombre enfants 6 à 11 ans	280	103 854
<i>Evolution</i>	1,8%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	223	93 052
<i>Evolution</i>	14,9%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	203	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	208	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	27	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	13,3%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	40	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	19,2%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	15	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	7,4%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	25	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	12,0%	21,2%

MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)

Petite enfance	922 156	301 407 162
Parentalité	1 108 274	471 779 860
Logement	174 355	310 405 128
Précarité	337 012	359 382 069
Handicap	153 390	183 997 366
TOTAL	2 695 187	1 626 971 585

MONTANT VERSE PARENTAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)

Petite enfance: Eaje et Ram	60 018	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	51 999	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	112 017	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

MONNIERES

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	MONNIERES	DEPARTEMENT
Population Insee	2 239	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	3,0%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	381	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	1 270	747 288
<i>% couverture population RP</i>	56,7%	53,6%
Nombre de familles allocataires	302	154 749
<i>en % allocataires</i>	79,3%	50,5%
<i>Evolution</i>	5,2%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	73	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	24,2%	22,6%
<i>Evolution</i>	5,8%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	54	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	17,9%	25,5%
<i>Evolution</i>	58,8%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	52	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	13,8%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	30	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	7,9%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	32	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-11,1%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	86	45 649
<i>Evolution</i>	-20,4%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	67	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	77,9%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	31	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	17	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	63,1	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	222	103 854
<i>Evolution</i>	8,3%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	188	93 052
<i>Evolution</i>	41,4%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	161	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	162	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	31	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	19,3%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	32	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	19,8%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	22	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	13,7%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	24	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	14,8%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	702 679	301 407 162
Parentalité	961 624	471 779 860
Logement	191 648	310 405 128
Précarité	289 050	359 382 069
Handicap	84 025	183 997 366
TOTAL	2 229 026	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	25 448	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	51 729	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	77 177	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

REMOUILLE

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	REMOUILLE	DEPARTEMENT
Population Insee	1 903	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	1,8%	1,2%

PUBLIC ALLOCATAIRE

Nombre d'allocataires	296	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	1 002	747 288
<i>% couverture population RP</i>	52,7%	53,6%
Nombre de familles allocataires	230	154 749
<i>en % allocataires</i>	77,7%	50,5%
<i>Evolution</i>	-5,7%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	57	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	24,8%	22,6%
<i>Evolution</i>	-12,3%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	29	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	12,6%	25,5%
<i>Evolution</i>	11,5%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	38	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	12,9%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	19	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	6,4%	17,8%

PETITE ENFANCE

Naissance	26	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-10,3%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	63	45 649
<i>Evolution</i>	-22,2%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	36	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	57,1%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	0	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	17	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	75,2	78,9

JEUNESSE

Nombre enfants 6 à 11 ans	163	103 854
<i>Evolution</i>	-11,4%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	162	93 052
<i>Evolution</i>	17,4%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	121	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	138	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	14	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	11,6%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	19	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	13,8%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	9	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	7,4%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	14	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	10,1%	21,2%

MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)

Petite enfance	491 592	301 407 162
Parentalité	778 306	471 779 860
Logement	124 501	310 405 128
Précarité	228 904	359 382 069
Handicap	57 900	183 997 366
TOTAL	1 681 203	1 626 971 585

MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (année 2019)

Petite enfance: Eaje et Ram	0	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	20 298	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	20 298	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

SAINT FIACRE SUR MAINE

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	SAINT FIACRE SUR MAINE	DEPARTEMENT
Population Insee	1 207	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	0,7%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	177	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	564	747 288
<i>% couverture population RP</i>	46,7%	53,6%
Nombre de familles allocataires	127	154 749
<i>en % allocataires</i>	71,8%	50,5%
<i>Evolution</i>	-9,3%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	32	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	25,2%	22,6%
<i>Evolution</i>	3,2%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	17	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	13,4%	25,5%
<i>Evolution</i>	13,3%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	25	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	14,4%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	8	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	4,5%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	13	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	30,0%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	49	45 649
<i>Evolution</i>	16,7%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	39	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	79,6%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	0	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	4	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	55,2	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	89	103 854
<i>Evolution</i>	0,0%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	73	93 052
<i>Evolution</i>	-20,7%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	70	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	68	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	10	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	14,3%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	12	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	17,6%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	5	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	7,1%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	6	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	8,8%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	395 548	301 407 162
Parentalité	389 144	471 779 860
Logement	56 395	310 405 128
Précarité	111 620	359 382 069
Handicap	31 632	183 997 366
TOTAL	984 339	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	0	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	0	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	0	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

SAINT HILAIRE DE CLISSON

Source: Insee (2017); Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	SAINT HILAIRE DE CLISSON	DÉPARTEMENT
Population Insee	2 285	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	1,6%	1,2%

RUBRIC ALLOCATAIRE

Nombre d'allocataires	387	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	1 250	747 288
<i>% couverture population RP</i>	54,7%	53,6%
Nombre de familles allocataires	284	154 749
<i>en % allocataires</i>	73,4%	50,5%
<i>Evolution</i>	-4,7%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	65	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	22,9%	22,6%
<i>Evolution</i>	-8,5%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	27	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	9,5%	25,5%
<i>Evolution</i>	-20,6%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	38	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	10,0%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	23	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	5,9%	17,8%

PETITE ENFANCE

Naissance	27	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-15,6%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	82	45 649
<i>Evolution</i>	-20,4%	3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	63	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	76,8%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	0	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	18	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	82,3	78,9

JEUNESSE

Nombre enfants 6 à 11 ans	215	103 854
<i>Evolution</i>	-0,5%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	161	93 052
<i>Evolution</i>	-4,7%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	160	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	143	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	12	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	7,5%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	25	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	17,5%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	5	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	3,1%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	10	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	7,0%	21,2%

MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)

Petite enfance	734 219	301 407 162
Parentalité	882 747	471 779 860
Logement	121 430	310 405 128
Précarité	225 170	359 382 069
Handicap	131 574	183 997 366
TOTAL	2 095 140	1 626 971 585

MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)

Petite enfance: Eaje et Ram	0	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	49 261	14 759 402
Action de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	49 261	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

SAINT LUMINE DE CLISSON

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	SAINT LUMINE DE CLISSON	DEPARTEMENT
Population Insee	2 103	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	0,7%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	351	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	1 127	747 288
<i>% couverture population RP</i>	53,6%	53,6%
Nombre de familles allocataires	266	154 749
<i>en % allocataires</i>	75,8%	50,5%
<i>Evolution</i>	-2,6%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	65	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	24,4%	22,6%
<i>Evolution</i>	0,0%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	55	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	20,7%	25,5%
<i>Evolution</i>	66,7%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	57	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	16,6%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	26	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	7,4%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	27	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	17,4%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	67	45 649
<i>Evolution</i>	-10,7%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	39	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	58,2%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	0	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	28	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	82,9	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	193	103 854
<i>Evolution</i>	-7,2%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	191	93 052
<i>Evolution</i>	17,9%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	146	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	175	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	21	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	14,4%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	39	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	22,3%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	11	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	7,5%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	25	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	14,3%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	505 672	301 407 162
Parentalité	840 996	471 779 860
Logement	147 439	310 405 128
Précarité	320 449	359 382 069
Handicap	118 818	183 997 366
TOTAL	1 933 374	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réf. 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	0	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	22 696	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	22 696	70 031 638



FICHE TERRITOIRE EPCI

VIEILLEVIGNE

Source: Insee (2017), Allocataires (2019, Evolution 2015-2019)

DEMOGRAPHIE (Insee)

	VIEILLEVIGNE	DEPARTEMENT
Population Insee	3 959	1 394 909
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	0,2%	1,2%
PUBLIC ALLOCATAIRE		
Nombre d'allocataires	685	306 249
Nombre de personnes couvertes par la Caf	1 989	747 288
<i>% couverture population RP</i>	50,2%	53,6%
Nombre de familles allocataires	449	154 749
<i>en % allocataires</i>	65,5%	50,5%
<i>Evolution</i>	3,2%	4,1%
Nombre de familles nombreuses	89	34 949
<i>en % familles allocataires</i>	19,8%	22,6%
<i>Evolution</i>	-23,3%	-0,7%
Nombre de familles monoparentales	70	39 526
<i>Part en % familles allocataires</i>	15,6%	25,5%
<i>Evolution</i>	20,7%	14,0%
Nombre d'allocataires sous seuil bas revenu	106	74 094
<i>Part en % allocataires champ ressources</i>	16,5%	27,9%
Nombre d'allocataires dépendant à + de 50% aux prestations	58	54 395
<i>Part en % allocataires</i>	8,5%	17,8%
PETITE ENFANCE		
Naissance	47	16 198
<i>Evolution annuelle 5 dernières années</i>	-11,3%	-3,0%
Nombre enfants moins de 2 ans	124	45 649
<i>Evolution</i>	-8,8%	-3,4%
Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monop. actif occupé	86	28 336
<i>Part en % enf 0-2 ans</i>	69,4%	62,1%
Nb de places Eaje PS (31/12/2019)	0	8 281
Nb assistantes maternelles actives année référence (2019)	41	9 373
taux de couverture petite enfance (2017)	90,5	78,9
JEUNESSE		
Nombre enfants 6 à 11 ans	287	103 854
<i>Evolution</i>	-17,5%	5,0%
Nombre enfants 12 à 17 ans	278	93 052
<i>Evolution</i>	8,6%	6,9%
Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	215	77 836
Nb familles avec enfants 12 à 17 ans	248	81 634
Nb familles monoparentales avec enfants de 6 à 11 ans	27	16 878
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	12,6%	21,7%
Nb familles monoparentales avec enfants de 12 à 17 ans	46	22 358
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	18,5%	27,4%
Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	25	13 869
<i>Part en % familles avec enfants 6 à 11 ans</i>	11,6%	17,8%
Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	36	17 304
<i>Part en % familles avec enfants 12 à 17 ans</i>	14,5%	21,2%
MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (année 2019)		
Petite enfance	1 117 444	301 407 162
Parentalité	1 389 542	471 779 860
Logement	363 208	310 405 128
Précarité	534 814	359 382 069
Handicap	337 108	183 997 366
TOTAL	3 742 116	1 626 971 585
MONTANT VERSE PARTENAIRES ACTION SOCIALE (réel 2018)		
Petite enfance: Eaje et Ram	29 319	49 257 732
Jeunesse: Extrascolaire, périscolaire, accueil jeune et Fjt	48 052	14 759 402
Animation de la vie sociale :CS, CSF, EVS	0	4 988 234
Parentalité: Clas, Laep, Médiation	0	1 026 270
TOTAL	77 371	70 031 638

ANNEXE 2 : FICHES COMMUNALES ET SIVU

Les fiches communales

- Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine
- Commune de Boussay
- Commune de Château-Thébaud
- Commune de Clisson
- Commune de Gétigné
- Commune de Gorges
- Commune de Haute-Goulaine
- Commune de La Haye-Fouassière
- Commune de La Planche
- Commune de Maisdon-sur-Sèvre
- Commune de Monnières
- Commune de Remouillé
- Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine
- Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson
- Commune de Saint-Lumine-de-Clisson
- Commune de Vieillevigne

La fiche Sivu

- Sivu « Crèche intercommunale 1, 2, 3 Ménestrels

Fiche communale Aigrefeuille-sur-Maine

Date de la rencontre : lundi 23 mai 2022 de 10h45 à 12h15

Nom	Prénom	Fonction
AUGEREAU GAUTIER	Sabrina	Responsable service enfance (remplaçante de Carole Guérin)
RENAUDINEAU	Viviane	Coordinatrice de l'association « Les cabanes de Filomaine »
FAIDHERBE	Fanny	Présidente de l'association « Les cabanes de Filomaine »
CHABOISSEAU	Charline	Responsable ALSH de l'association « Les cabanes de Filomaine »

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>La commune fait face à une forte pression pour des demandes de places au multi-accueil (liste d'attente importante : 20 dossiers refusés par la commission d'attribution des places en janvier).</p> <p>Cinq places se libèrent au multi accueil en septembre du fait du départ d'enfants à l'école.</p> <p>Malgré ces difficultés, il semblerait que les familles trouvent des solutions de mode de garde chez des assistantes maternelles qui sont en nombre important sur la commune.</p> <p>Une micro crèche est ouverte depuis deux ans.</p>
Enfance	<p>L'association et la collectivité se trouvent en permanence en recherche d'animateurs qui est accentuée par une augmentation des absences des professionnels.</p> <p>Les deux gestionnaires s'inscrivent dans une démarche inclusive d'accueil d'enfants en situation de handicap.</p> <p>L'accueil de loisirs du mercredi matin refuse des enfants lors des inscriptions du mois de septembre.</p> <p>La maison des enfants du côté des accueils de loisirs est en cours d'agrandissement pour accueillir tous les enfants dans un même lieu.</p>
Jeunesse	<p>Des passerelles sont mises en place entre l'accueil de loisirs géré par les cabanes de Filomaine et l'accueil jeunes géré par l'Ifac.</p>
PEDT	<p>Ce projet est écrit pour améliorer la cohérence éducative entre tous les acteurs qui entourent le public de la petite enfance, enfance et l'adolescence. Les associations sportives et culturelles, le conseil municipal des jeunes, le conseil des sages ainsi que les établissements scolaires de la commune sont inscrits dans ce projet. Le Relais Petite Enfance, ainsi que le Lieu Accueil Enfants Parents utilisent les locaux de la maison des enfants. Des passerelles entre les différents accueils sont réalisées.</p>
Parentalité	<p>Les animateurs sont amenés à aborder avec les parents des questions d'éducation quand des enfants ont besoin d'un accompagnement. Les journées parentalités co-construites entre les différents acteurs de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse apportent une vraie richesse sur le territoire tant pour les parents que pour les partenaires associés à ce projet.</p>

Date de la rencontre : lundi 9 mai 2022 de 10h30 à 12h

Nom	Prénom	Fonction
SOULARD	Maude	Elue
BARRAUD	Alexandra	DGS
PICHAUD	Elisa	Directrice de l'association « Famille Rurales - Multiact' »
SAUNIER	Danielle	Présidente de l'association « Famille Rurales - Multiact' »

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Sur la commune, une Mam avec 4 assistantes maternelles a ouvert en avril 2020 avec une capacité d'accueil jusqu'à 12 enfants.</p> <p>Les familles rencontrent une réelle difficulté à trouver une place chez une assistante maternelle. Cette difficulté engendre des conséquences sur la recherche d'emploi pour certains.</p> <p>Les 18 nouveaux logements sociaux devraient accroître le nombre de nouvelles familles dont certaines avec des jeunes enfants.</p> <p>Un projet de structure petite enfance est en réflexion avec les communes de proximité et une crèche d'entreprise.</p>
Périscolaire	<p>La capacité d'accueil de l'Aps du soir commence à atteindre la capacité maximum du bâtiment fixée à 88 enfants. Il serait donc nécessaire d'envisager quelques m2 supplémentaires pour accueillir tous les enfants sur le début du périscolaire de l'après-midi.</p> <p>L'association rencontre une réelle difficulté de recrutement sur les petits contrats de 4h à 6h par semaine et du personnel qualifié.</p>
Projet éducatif	<p>Le projet éducatif de la ville est de qualité et met en avant le bien-être de l'enfant et propose des temps de formation aux animateurs en particulier sur l'accueil des enfants en situation de handicap.</p>
Parentalité	<p>Un groupe parentalité s'est construit autour de la collectivité avec la Mam, l'Alsh, Animaje, les associations de parents d'élèves et l'animatrice RPE pour proposer une programmation annuelle d'actions.</p> <p>Le besoin est réel ; les familles expriment le souhait d'avoir des espaces d'échanges avec d'autres professionnels et des parents.</p>

Date de la rencontre : lundi 9 mai 2022 de 13h30 à 15h

Nom	Prénom	Fonction
BLAISE	Alain	Maire
TOUZEAU	Nicolas	Elu, adjoint Enfance Jeunesse et affaires scolaires
LEMAITRE	Séverine	Elue dans la commission enfance
FERRON	Nicolas	Responsable du service famille
LEGRAND	Aurélien	Directeur ALSH

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>40 naissances par an. De « grosses lacunes » en petite enfance = axe d'amélioration Concernant les assistantes maternelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles travaillent individuellement - C'est une profession vieillissante - Il y a un non remplacement des assistantes maternelles sur la commune <p>Il n'existe pas de structures collectives sur la commune Aujourd'hui, il n'y a pas de nouvelles constructions de lotissements envisagées (PLU en cours). La commune rencontre des difficultés à libérer du foncier pour des MAM ou structures collectives. En 2024 du foncier pourrait se libérer avec une structure qui pourrait s'installer. Envisager un lieu d'accueil pour les 0-3 ans. Plusieurs hypothèses : au sud proche de la voie rapide ou dans le bourg de Château-Thébaud, deux projets envisageables mais visant des publics différents.</p>
Périscolaire	<p>Pas de difficulté de recrutement pour les animateurs périscolaires grâce des contrats de 32 heures annualisés qui écartent le risque d'un turn-over important. Pas de souci particulier à mettre en avant sur ce sujet. Souhait d'harmonisation de la tarification des accueils de loisirs.</p>
Projet éducatif	<p>Question des moyens humains pour avoir un référent unique. Mutualisation des moyens (notamment des bus) pour l'organisation de sorties</p>
Parentalité	<p>Quelques rencontres organisées par des associations de parents d'élèves mais peu d'appropriation par la commune, sauf une sollicitation d'une structure qui souhaite proposer des animations. Café parents, samedi famille (activités découvertes). C'est moins la priorité depuis 2020.</p>
Jeunesse	<p>Structure animée et gérée par l'IFAC dont le travail avec le public jeune est jugé pertinente. Passerelle entre l'enfance et la jeunesse : un choix local qui fonctionne Les 18-25 ans : hors radar. Un mode de vie en dehors de la commune (ils peuvent revenir sur la commune en saison l'été)</p>

Date de la rencontre : vendredi 6 mai 2022 de 9h à 10h30

Nom	Prénom	Fonction
FITAMANT	Yvon	Directeur Enfance et Action Educative
PIROIS	Alexia	Elue déléguée jeunesse
JOUSSET	Véronique	Elue, adjointe

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Légère tension sur l'accueil des 0-3 ans en particulier sur l'offre en accueil individuel avec la baisse du nombre d'assistantes maternelles.</p> <p>Il existe une demande forte des familles pour des places en accueil collectif. Cependant la collectivité répond à toutes les demandes lors de la commission d'attribution des places au sein du multi-accueil de la ville.</p> <p>Par contre le nombre de places attribué à la crèche gérée par le Sivu « Crèche intercommunale 1,2,3 ménestrels » ne permet pas de satisfaire à toutes les demandes.</p> <p>La ville va participer au groupe « développement et valorisation de l'accueil individuel » avec une nécessité de valoriser ce mode d'accueil sur la commune.</p>
Périscolaire	<p>Le manque de formation des animateurs pour accompagner des enfants de plus en plus difficiles en particulier sur le temps de la pause méridienne engendre des difficultés pour proposer un accueil de qualité.</p> <p>C'est pourquoi, une formation spécifique autour des compétences psychosociales pourrait être intéressante.</p> <p>La capacité de l'accueil est suffisante à ce jour. Cependant, la ville manque de moyens humains pour l'encadrement des enfants et le respect des taux d'encadrement.</p>
Projet éducatif	Le PEDT actuel promeut un enjeu fort autour de la prévention.
Parentalité	La ville de Clisson souhaiterait pouvoir aborder cette thématique avec d'autres collectivités plutôt que de la traiter seule car c'est une thématique complexe.

Date de la rencontre : lundi 20 mai 2022 de 13h30 à 15h

Nom	Prénom	Fonction
GRIMBERGER	Florian	Elu, adjoint à l'enfance
RIGALLEAU	Alice	DGS
BODIN	Mathilde	Responsable service enfance
PETIT	Elodie	Future directrice ALSH
BIROT	Sandrine	Educatrice de jeunes enfants au Relais petite enfance

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>La ville de Gétigné a 7 places à sa disposition à la crèche de Clisson, la ville aura une vigilance pour qu'elle soit occupée dans sa totalité.</p> <p>Une Mam est ouverte depuis quelques années et un projet pourrait voir le jour si du foncier est disponible.</p> <p>La ville réfléchit à un futur projet intercommunal et interentreprise pour l'ouverture d'une crèche pour les communes de Gétigné, Boussay et Cugand.</p> <p>Les parents rencontrent des difficultés à trouver des places en cours d'année car la plupart des places s'ouvrent en septembre.</p> <p>De nombreux projets d'urbanisation vont sortir de terre très prochainement dont des logements sociaux. Il est donc nécessaire dès à présent de réfléchir au développement de place.</p>
Périscolaire	<p>Une croissance forte des effectifs est constatée tant sur le périscolaire que sur l'extra-scolaire.</p> <p>Le centre de loisirs du mercredi et des vacances fonctionne avec environ 65 enfants. L'accueil périscolaire du soir peut parfois refuser quelques enfants en dernière minute.</p> <p>La difficulté première que rencontre la commune réside dans la gestion des ressources humaines avec le recrutement d'animateurs.</p>
Jeunesse	<p>La ville est satisfaite de l'intervention au local jeunes de l'animateur qui répond bien aux initiatives de l'ensemble du public en participant entre autres aux animations de la vie de la commune.</p>
Parentalité	<p>Un axe parentalité a été écrit dans le Pedt actuel dont les actions restent à définir.</p>

Date de la rencontre : mardi 24 mai 2022 de 13h30 à 15h

Nom	Prénom	Fonction
PROTOIS-MENU	Séverine	Élue
LEPAGE	Sylvaine	Directrice pôle enfance

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>La ville de Gorges est bien pourvue en accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux Mam ouvertes depuis plus de trois ans. - Une micro-crèche en Paje. <p>Gorges propose toutes les offres d'accueil petite enfance (11 places à la crèche gérée par le Sivu « Crèche intercommunale 1,2,3 ménestrels » et 3 places en régulier au multi accueil géré par la ville de Clisson). Les places du multi accueil attribuées à Gorges se font en fonction des demandes de toutes les communes et des disponibilités de la structure (3 places en 2022).</p> <p>Cependant, la collectivité constate que ces offres ne sont pas suffisamment lisibles pour les familles.</p> <p>Un projet de micro- crèche est engagé avec l'EHPAD.</p> <p>Les naissances sont en forte croissance ces deux dernières années. La ville constate aussi un développement important de nouvelles maisons sur le territoire (environ 50 maisons par an) qui nécessitera d'adapter la capacité d'accueil pour les 0-3 ans.</p>
Périscolaire - Enfance	<p>Durant l'été 2022, des mutualisations avec l'Alsh de Clisson seront organisées (bivouac, période d'ouverture, inter-centre) et se développeront progressivement.</p> <p>Une étude des besoins et des locaux est envisagée avec un cabinet d'études en fin d'année pour améliorer l'accueil des enfants / familles et augmenter la fréquentation d'accueil.</p> <p>Un projet d'équipe pour être formé à l'accueil des enfants différents est en cours de réalisation.</p>
Locaux	Extension de la maison de l'enfance dans les prochaines années.
Parentalité	Pas de projet à ce jour mais l'analyse des besoins sociaux pourrait faire ressortir des thématiques.
Jeunesse	<p>La commission enfance-jeunesse souhaiterait travailler et développer l'accompagnement individuel des projets des jeunes et aux initiatives des jeunes (job d'été, orientation scolaire, ...).</p> <p>Un projet d'accueil autonome du local jeunes est en cours de concrétisation.</p>

Date de la rencontre : vendredi 13 mai 2022 de 9h à 10h30

Nom	Prénom	Fonction
VOLEAU	Julie	Élue
HAMELIN	Nathalie	Directrice des services à la population
ORRIERE-LIZÉ	Tiphaine	Coordinatrice enfance jeunesse

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>60% des assistantes maternelles vont partir à la retraite dans les 5 prochaines années. La collectivité est fortement sollicitée par des initiatives individuelles pour ouvrir des Mam sans pouvoir proposer de locaux à ces initiatives.</p> <p>Une cinquantaine de logements sociaux vont se créer dans les deux prochaines années qui pourraient engendrer de nouvelles demandes d'accueil pour les 0-3 ans.</p> <p>Fortc demande de réservation de place au multi accueil, 40 demandes pour 8 places. Cependant, une certaine stabilité du nombre de réservation sur les dernières années. L'ouverture d'un multi accueil de 36 places en septembre 2024 devrait permettre de répondre aux demandes des familles.</p>
Périscolaire	Nécessité de faire un point de situation sur le fonctionnement de l'Aps (recrutement, locaux, ...) et de son évolution dans les prochaines années avec l'arrivée de nouvelles populations.
Projet éducatif	Le projet éducatif doit être à reconduit en partageant ce projet avec l'ensemble des partenaires en charge de l'éducation sur la commune.
Locaux	<p>Le nouveau multi-accueil va libérer des espaces au sein de la maison de l'enfance pour accueillir dans de meilleures conditions des enfants au sein du périscolaire et de l'accueil de loisirs des vacances.</p> <p>La municipalité prévoit également le transfert d'un nouvel espace jeune.</p>
Parentalité	Une volonté communale affirmée de pouvoir lancer une dynamique parentalité sur le territoire permettrait d'engager des réflexions sur cette thématique et de favoriser le lien social entre les parents.

Date de la rencontre : vendredi 13 mai 2022 de 15h45 à 17h15

Nom	Prénom	Fonction
PAGEOT	Vanessa	Elue, adjointe
LEBAIL	Elise	Elue
VIOLIN	Stéphanie	Elue
CHALET	Catherine	Directrice des services enfance jeunesse et vie scolaire
HERVOUET	Audrey	Directrice ALSH

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Lors de la dernière commission d'attribution, 15 places ont pu être attribuées pour la rentrée sur 45 demandes.</p> <p>La ville repère une difficulté le mercredi où la capacité d'accueil diminue au sein du multi-accueil et où certaines assistantes maternelles ne travaillent pas ce jour-là.</p> <p>La commune a perdu une vingtaine de places chez les assistantes maternelles dans les dernières années. Et la ville constate que les nouvelles demandes d'agrément correspondent plus à des projets professionnels pour travailler en Mam.</p> <p>L'équipement de 36 places ouvert en 2019 répond aux besoins des familles même s'il est déjà sous dimensionné.</p>
Périscolaire et extrascolaire	<p>L'accueil du mercredi a doublé en trois ans pour l'accueil des 3 à 6 ans et aujourd'hui connaît une capacité qui ne peut plus accueillir d'enfants de cette tranche d'âge.</p> <p>La ville souhaiterait pouvoir travailler à son échelle sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap et la promotion de la santé.</p>
Projet éducatif	<p>La collectivité souhaite travailler à un projet éducatif global pour les 0 à 18 ans.</p>
Parentalité	<p>L'après contexte sanitaire nécessite de recenser les besoins des familles sur la question d'accompagnement des parents en matière d'éducation et en particulier sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enjeu d'équilibre entre vie familiale et professionnelle avec des parents travaillant de plus en plus. - La nécessité d'avoir des temps privilégiés avec les enfants.
Jeunesse	<p>Les jeunes de la commune allant prioritairement au collège de Vertou, ne peuvent bénéficier des formations sur le renforcement des compétences psychosociales. La ville s'interroge sur la manière dont ils pourraient en bénéficier.</p>

Fiche communale La Planche

Date de la rencontre : vendredi 20 mai 2022 de 9h à 10h30

Nom	Prénom	Fonction
GIRAUDET	Valérie	Elue
MARIET	Virginie	Responsable enfance
GABORIEAU	Sonia	Directrice ALSH

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Dans le cadre d'analyse des besoins sociaux, il y a un besoin fort de places en 0-3 ans.</p> <p>Cependant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une micro crèche va ouvrir en Septembre 2022 pour 12 places. - Une Mam devrait s'implanter prochainement avec trois assistantes maternelles dont deux viennent d'obtenir leur agrément. - La halte-garderie est ouverte trois jours par semaine (mardi, jeudi et vendredi) et répond à la demande des familles. <p>Au vu de cet état des lieux, il n'est pas envisagé le développement de la halte-garderie associative.</p>
Périscolaire - Enfance	<p>La capacité des locaux est dépassée.</p> <p>Il est donc envisagé de prévoir des réaménagements des locaux sans augmentation de la superficie afin d'accueillir l'ensemble des enfants.</p>
Jeunesse	<p>Le nouvel espace jeunes a permis d'augmenter la fréquentation du service jeunesse avec des passerelles entre la structure jeunesse et l'Alsh associatif.</p> <p>Le renouvellement du projet éducatif a permis de donner une nouvelle dimension politique pour le public des 14-18 ans.</p>
Parentalité	<p>L'équipe est repérée par les familles pour pouvoir échanger avec les animateurs sur les difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants.</p> <p>Cependant, l'équipe est peu disponible et pas suffisamment formée pour approfondir ces échanges et proposer des actions au titre du Reaap.</p>

Date de la rencontre : lundi 23 mai 2022 de 9h à 10h30

Nom	Prénom	Fonction
PICOURLAT	Chantal	DGS
POIRON	Laëtitia	Coordinatrice services enfance
MORAUULT	Katell	Educatrice de jeunes enfants

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Une vraie difficulté pour les parents à trouver une place à la micro-crèche (15 places en liste d'attente) ou chez les assistantes maternelles. Les réseaux sociaux relèvent aussi cette situation très difficile pour les parents.</p> <p>L'animatrice du RPE informe aussi des délais longs pour obtenir son agrément par le Département (2 formations/par an) pour pouvoir exercer le métier d'assistant maternel.</p> <p>Une Mam est ouverte depuis deux ans. La ville a pour ambition d'augmenter la capacité d'accueil de la micro crèche de 10 places pour une petite crèche de 20 places.</p>
Périscolaire - Enfance	<p>Pas de difficulté d'accueil depuis le contexte sanitaire, les effectifs d'aujourd'hui n'ont pas atteint les effectifs de 2019.</p> <p>Les 3-6 ans représentent une majorité des enfants accueillis.</p> <p>L'accueil de loisirs de l'été est délocalisé au site de pont Caffino pendant 2 semaines.</p> <p>La directrice de l'Alsh devient coordinatrice de la commune.</p>
Projet éducatif	<p>Le fonctionnement de l'école est organisé sur 4,5 jours. Un comité de pilotage par an est organisé. L'école privée connaît des difficultés à recruter des enseignants en raison de son organisation sur 4,5 jours. Il pourrait s'interroger pour un retour aux 4 jours.</p> <p>Une réflexion sur le périmètre des tranches d'âge pourrait orienter le Pedt sur la tranche d'âge des 0-18 ans alors qu'aujourd'hui il est sur les 3-11 ans.</p>
Jeunesse	<p>Bonne fréquentation des 11-13 ans à l'accueil jeunes.</p> <p>Passerelle hebdomadaire entre l'Alsh du mercredi et l'accueil jeunes.</p>
Parentalité	<p>Les parents se confient aux équipes en particulier au coordonnateur et au directeur.</p> <p>Dans le cadre de la réécriture du projet associatif, le nouveau président souhaiterait travailler sur cette thématique pour laquelle des parents ont des envies de se retrouver pour y travailler.</p>

Date de la rencontre : mardi 24 mai 2022 de 15h15 à 16h45

Nom	Prénom	Fonction
PEAUDEAU	Emmanuelle	DGS
PROVOST	Anne	Directrice pôle enfance

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Sur la commune de Monnières, il existe la petite crèche de 18 places qui va passer à 20 places et la micro crèche privée.</p> <p>Lors de la commission d'attribution des places, 5 demandes n'ont pas pu être pourvues. De nombreux projets de construction individuelle vont voir le jour dans les prochaines années.</p> <p>La ville souhaiterait développer l'offre d'accueil en collectif MAM (maison des assistantes maternelles) et individuel par la professionnalisation des assistantes maternelles par le biais du RPE.</p> <p>De plus la ville souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la passerelle entre petite enfance et enfance (cela fait partie du projet d'établissement de la petite crèche et du pôle enfance). - Favoriser l'accessibilité aux structures d'accueil petite enfance pour les familles hors commune en accueil occasionnel à la petite crèche. - Développer un partenariat avec une psychologue sur le long terme pour accompagner les équipes, les familles sur des problématiques liés à la petite enfance et à l'enfance - Créer un réseau des professionnels de la petite enfance des structures collectives (réflexion à des solutions en interne avec le nouvel organigramme fonctionnel pour pallier les difficultés de recrutement).
Périscolaire – Enfance	<p>Un Aps avec une amplitude large de 7h15 à 19h permet aux familles de concilier vie familiale et professionnelle.</p> <p>A ce jour pas de refus d'enfants tant sur l'Aps que sur l'Alsh extrascolaire.</p> <p>Les séjours estivaux sont complets systématiquement permettant à plus de 70 enfants différents de partir.</p> <p>La ville souhaite renouveler en 2023 les accueils de loisirs en extérieur à toutes les vacances.</p>
Projet éducatif	Il a été renouvelé en 2021. L'école publique est à 4,5 jours et l'école privée à 4 jours.
Jeunesse	Un nouvel animateur, ancien de l'Alsh, va intégrer la fonction de l'animation du local jeune au début du mois de Juin.
Parentalité	<p>La présence de l'association Histoire de parents valorise cette thématique sur la commune. La ville souhaite aussi lancer une dynamique autour de l'écoute expérientielle par l'organisation d'une conférence et une formation à destination des familles et des professionnels.</p> <p>La ville souhaite développer et mutualiser avec la micro-crèche « micro-scoop », avec le Laep et l'association Histoire de parents des actions d'accompagnement à la parentalité des familles de Monnières</p>

Date de la rencontre : lundi 23 mai 2022 de 15h15 à 16h45

Nom	Prénom	Fonction
TEISSEDRE	Sandrine	Elue, adjointe enfance jeunesse
HERVOUET	Sandra	Responsable enfance
RENAUDINEAU	Viviane	Coordinatrice de l'association « Les cabanes de Filomaine »
MOREAU	Charlotte	Educatrice de jeunes enfants au Relais petite enfance

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>La commune connaît une baisse significative du nombre d'assistantes maternelles avec deux nouveaux départs d'ici la fin de l'année 2022.</p> <p>Un projet d'urbanisation est en cours avec l'implantation éventuelle d'une Mam qui souhaiterait investir dans la construction.</p> <p>Les parents utilisent peu le RPE car le bouche à oreille fonctionne bien et trouvent des solutions pour leurs enfants. Des projets à proximité vont permettre de trouver d'autres solutions en Mam ou en micro-crèche.</p> <p>L'école maternelle offre la possibilité d'accueillir des enfants en cours d'année permettant de libérer des places en multi-accueil si l'enfant y est inscrit.</p>
Périscolaire - Enfance	<p>L'Aps connaît une forte augmentation qui ne permet pas d'accueillir tous les enfants.</p> <p>Des difficultés à recruter du personnel diplômé et à promouvoir des postes dont les contrats offrent peu d'heures.</p> <p>L'accueil du mercredi et des vacances scolaires à Aigrefeuille-sur-Maine permet à ce jour d'accueillir toutes les familles de Remouillé.</p>
Jeunesse	<p>Les 11-13 ans fréquentent plutôt bien l'accueil des jeunes par contre on constate une cassure chez les 14-17 ans qui sont moins présents sur l'ouverture de la structure.</p>
Parentalité	<p>Des assistantes maternelles ont émis une envie d'être plus accompagnées sur les questions de parentalité.</p>

Date de la rencontre : vendredi 13 mai 2022 de 14h00 à 15h30

Nom	Prénom	Fonction
GADAIS	Danielle	Maire
MANDIN-DIRAISON	Sandrine	Elue, adjointe enfance famille
METAYER	Aurélie	DGS

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Une Mam est présente sur la commune depuis 15 ans.</p> <p>Parmi les 4 assistantes maternelles de la commune, une d'entre elles cherche à ouvrir une Mam.</p> <p>Les prochaines places qui se libéreront au sein de la Mam s'ouvriront en septembre 2023.</p> <p>Le peu de places au sein de la commune oblige les familles à trouver des places en dehors de la commune, et ces enfants ne poursuivent pas leur scolarité sur la commune de Saint-Fiacre.</p>
Périscolaire	<p>Un recrutement d'un responsable du périscolaire est en cours de finalisation. Il sera embauché à hauteur de 25h par semaine.</p> <p>L'installation du portail famille permet de mieux gérer les inscriptions à l'avance mais ne permet pas de savoir le nombre de familles refusées en raison de sa programmation.</p>

Date de la rencontre : vendredi 6 mai de 15h15 à 16h45

Nom	Prénom	Fonction
THIBAUT	Denis	Maire
TAILLEE	Catherine	Elue
PICARD	Emmanuel	DGS
LERIN	Annabelle	Directrice de l'association « Calèche »

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Le départ en retraite de nombreuses assistantes maternelles dans les prochaines années inquiète la collectivité.</p> <p>Cependant l'offre sur la commune est dynamique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une micro crèche privée va ouvrir au cours de l'année 2023 et une deuxième micro crèche cherche un terrain ou une maison. - trois assistantes maternelles dont deux de Saint-Hilaire-de-Clisson cherchent un local pour ouvrir une Mam. - Aujourd'hui, une Mam est installée sur la commune depuis 7-8 ans.
Périscolaire - Extrascolaire	<p>L'amplitude d'accueil de 7h à 19h du périscolaire convient aux familles pour concilier vie familiale et vie professionnelle.</p> <p>Les locaux récents sont adaptés au nombre d'enfants accueillis.</p> <p>La vie associative de l'association Calèche est repartie avec de nouveaux parents qui ont l'ambition de mettre des projets en place au-delà du fonctionnement du périscolaire et extrascolaire.</p> <p>Aujourd'hui, l'association ne rencontre pas de difficulté de recrutement en raison d'une fidélisation des équipes. Cependant, elle reste en veille car le marché de l'emploi des animateurs est en tension.</p>
Locaux	<p>Il est envisagé de prévoir des travaux de réhabilitation dans le bâtiment ancien du périscolaire et extrascolaire pour lesquels la collectivité pourrait solliciter des financements de la Caf.</p>
Parentalité	<p>L'association, accompagnée de la ville, souhaite réfléchir à des actions de parentalité en particulier pour traiter des questions de l'usage des écrans et des réseaux sociaux par les enfants.</p>

Fiche communale Saint-Lumine-de-Clisson

Date de la rencontre : vendredi 20 mai de 10h45 à 12h15

Nom	Prénom	Fonction
RIVIERE	Janik	Maire
BODIN	Laetitia	Responsable service enfance

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Les 4 places réservées par la commune au sein de la crèche de Clisson sont occupées, mais pas de liste d'attente.</p> <p>Une Mam devrait ouvrir 2^{ème} semestre 2022 avec trois nouvelles assistantes maternelles agréées depuis peu.</p> <p>Le local pour les animations du Relais petite enfance n'est pas complètement adapté. Partage de l'accueil périscolaire pour les activités manuelles et artistiques avec une problématique du réaménagement de l'espace à chaque utilisation (1 semaine/2). En revanche, l'utilisation de la salle des Garennes pour les activités de motricité convient bien.</p>
Périscolaire - Enfance	<p>Le passage à 4 jours de l'école privée dès la rentrée de 2022 provoque des réflexions de fonctionnement à envisager pour les prochaines années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passage à 4 jours de l'école publique ? - Déplacement de l'accueil du mercredi à Saint-Hilaire-de-Clisson avec du transport pour les enfants de l'école publique - Réflexion sur la mise en place d'un accueil de loisirs par la commune – réflexion à mener avec l'association Calèche de Saint-Hilaire-de-Clisson <p>La commune souhaiterait envisager de développer une démarche de la promotion de la santé auprès des enfants avec d'autres communes ou seule.</p> <p>Au vu des décisions prises, il faudra aussi réfléchir à des nouveaux locaux adaptés à l'accueil des enfants tant en surface qu'en ergonomie.</p>
Jeunesse	<p>La jeunesse semble bien vivre sur la commune, cependant il va être nécessaire dans le cadre du renouvellement du Pedt d'approfondir cette thématique avec l'ensemble des acteurs en charge de ce public.</p>
Divers	<p>L'idée d'une ludothèque chemine chez les professionnels qui pourrait devenir un sujet de réflexion sur la commune.</p>

Date de la rencontre : lundi 23 mai de 13h30 à 15h

Nom	Prénom	Fonction
JABIER	Christian	Elu, adjoint à l'enfance
DO COUTO FERNANDES	Sandrine	Présidente de l'association « Les loustics »
DELAVAUD	Anne	Responsable Halte-Garderie
TENAILLEAU	Aurélie	Responsable services enfance

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Il y a un réel manque de places tant en accueil individuel qu'en accueil collectif.</p> <p>La micro crèche est ouverte depuis 10 ans, elle accueille jusqu'à 12 enfants dont une majorité habite à Vieillevigne.</p> <p>70 logements nouveaux doivent voir le jour dans les deux prochaines années qui devraient accroître la demande en place d'accueil chez les 0 à 3 ans.</p> <p>Une Mam va ouvrir prochainement.</p> <p>Un projet petit crèche municipal ouvrira en septembre 2024 de 20 à 24 places.</p>
Périscolaire - Enfance	<p>Un Aps qui s'adapte bien aux besoins des familles (amplitude et inscription).</p> <p>Des fréquentations de l'Alsh du mercredi et des vacances en forte hausse.</p> <p>De nouveaux parents se sont mobilisés pour intégrer le conseil d'administration de l'association Les Loustics.</p>
Projet éducatif	<p>Un projet éducatif qui fonctionne bien autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil municipal des enfants - Journée inter école - Parcours citoyen - Porte drapeau enfants
Jeunesse	<p>L'espace jeune a connu deux animateurs en peu de temps en raison de départ qui nécessite à l'animateur de se faire connaître auprès du public.</p> <p>Quelques jeunes sont repérés sur la commune en raison des dégradations et désagréments qu'ils provoquent. Cette problématique devra être travaillée car elle provoque un vrai malaise quotidien.</p>
Parentalité	<p>Une thématique en devenir au sein de l'association avec des animations qui doivent encore rencontrer son public.</p> <p>De nombreux projets/idées sont en train d'émerger.</p>

Fiche Sivu Crèche intercommunale 1 2 3 Ménéstrels

Date de la rencontre : lundi 20 juin 2022 de 16h30 à 18h

Nom	Prénom	Fonction
PROTOIS MENU	Séverine	Elue
LANDREAU	Christine	Directrice

Thématiques	Synthèse
Petite enfance	<p>Il est nécessaire de mieux communiquer auprès des familles issues des quatre communes car elles ne savent pas qu'elles peuvent prétendre à cet équipement. Elles y arrivent un peu parfois par hasard.</p> <p>La répartition des places est fixée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clisson : 13 places - Saint-Lumine-de-Clisson : 4 places - Gétigné : 7 places - Gorges : 11 places <p>Le Sivu « Crèche intercommunale 1,2,3 ménestrels » s'interroge pour augmenter la capacité d'accueil de la crèche au minimum de 10% pour bénéficier des aides de la Caf.</p> <p>Il semblerait qu'il serait intéressant de travailler des mutualisations de fonctionnement avec le multi-accueil de la ville de Clisson qui conventionne avec les mêmes communes pour l'accueil des familles.</p> <p>Le recrutement du personnel est une réelle difficulté sur tous les emplois : Eje, auxiliaire de puéricultrice, Caps petite enfance Personnel de restauration Agent d'entretien.</p>
Parentalité	<p>Quand le contexte sera meilleur, la crèche envisage de reprendre l'organisation de soirées thématiques avec les parents et des soirées avec parents et enfants.</p>

ANNEXE 3 : METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Clisson Sèvre et Maine agglo a fait le choix d'une méthodologie de travail basée sur les ressources du territoire :

- Les bénévoles d'association
- Les maires des communes (16 communes)
- Les élus locaux
- Les professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité

1 - Un premier séminaire pour lancer la démarche Ctg dans le cadre d'une réflexion collective et partagée et identifier les enjeux propres à ce territoire

Organisé le 22 mars 2022 réunissant plus de 70 participants, ce premier séminaire a permis de repérer les enjeux intercommunaux des quatre thématiques obligatoires de la Ctg.

Avant une présentation en bureau communautaire des enjeux identifiés par les acteurs du territoire présents, la chargée de coopération et le conseiller technique Caf ont proposé des regroupements d'enjeux intercommunaux similaires pour faciliter la lecture et permettre aux élus de se positionner clairement sur les grandes orientations à inscrire dans la Ctg de ce territoire.

Pour les thématiques Jeunesse et Parentalité, les enjeux identifiés par les acteurs locaux n'ont pas fait l'objet de regroupement.

- Petite enfance :

Les enjeux identifiés par les acteurs locaux :

Enjeu 0	Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3	Enjeu 4	Enjeu 5	Enjeu 6	Enjeu 7	Enjeu 8	Enjeu 9
Répondre aux besoins des familles <i>(horaires, travail temps partiel, handicap, bien-être, égalité homme/femme, accueils réguliers ou occasionnels)</i>	Développer l'offre d'accueil collectif <i>(structures publiques, associatives, privées)</i>	Soutien à la création de MAM	Accessibilité aux structures petite enfance pour les familles dans les communes rurales <i>(homogénéisation des territoires sur les modes d'accueil)</i>	Valorisation du métier d'assistante maternelle	Développer l'accueil individuel <i>(assistantes, maternelles, garde à domicile)</i>	Créer des réseaux petite enfance et accompagner les professionnels <i>(Etablissement d'accueil du jeune enfant, Relais petite enfance, institutions)</i>	Créer des passerelles entre petite enfance et enfance	Difficulté de recrutement et remplacement dans les structures collectives	Communication sur l'offre d'accueil individuelle et collective

Proposition de regroupement des enjeux :

Répondre aux besoins des familles		
Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3
Développement de l'offre d'accueil en collectif (Etablissement du jeune enfant, Maison d'assistantes maternelles, ...) de façon homogène sur l'ensemble du territoire	Développement et valorisation l'accueil individuel	Créer un réseau des professionnels de la petite enfance des structures collectives - traiter des difficultés de recrutement et de remplacement, - réfléchir au développement de passerelles petite enfance et enfance

- Enfance :

Les enjeux identifiés par les acteurs locaux :

Enjeu 0	Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3	Enjeu 4	Enjeu 5	Enjeu 6	Enjeu 7	Enjeu 8	Enjeu 9
Travailler sur la continuité éducative et le parcours de l'enfant	Difficulté de recrutement de personnel qualifié <i>(mutualisation anim, valorisation, professionnalisation)</i>	Redynamisation du réseau des professionnels - Echanges des pratiques	Mutualisation des compétences, des séjours, du matériel, des formations, ...	Harmonisation des tarifs	Soutien à la vie associative	Développer une démarche de promotion de la santé <i>(dont handicap)</i>	Harmonisation des fonctionnements des ALSH <i>(ouverture, fermeture, ...)</i>	Manque de places en ALSH	Problématique des locaux non adaptés aux effectifs

Proposition de regroupement des enjeux :

Travailler sur la continuité éducative et le parcours de l'enfant							
Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3	Enjeu 4	Enjeu 5	Enjeu 6	Enjeu 7	Enjeu 8
Recrutement	Réseau de professionnels	Mutualisation	Tarifification	Vie associative	Démarche de promotion de la santé	Harmonisation	Capacité d'accueil

- Jeunesse :

Les enjeux identifiés par les acteurs locaux :

Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3	Enjeu 4	Enjeu 6	Enjeu 8	Enjeu 9	Enjeu 5	Enjeu 7
Aller à la rencontre des publics en dehors des espaces-jeunes <i>(Allers vers)</i>	Accompagner les initiatives de jeunes	Développer les liens entre la structure jeunesse et la vie locale <i>(associations, collectivités, ...)</i>	Identification des espaces-jeunes pour une meilleure visibilité	Cohabitation des publics 11-13 ans/14-17 ans	Identification et interconnaissance des lieux ressources	Promotion de la Santé	Valoriser le métier d'animateur jeunes <i>(formation, recrutement)</i>	Les 18-25 ans

- Parentalité :

Les enjeux identifiés par les acteurs locaux :



2 - Une validation des enjeux prioritaires à traiter à l'échelle communautaire

L'ensemble des enjeux intercommunaux identifiés et repérés sur ce territoire ont été présentés aux membres du bureau communautaire du 19 avril 2022. Après débats et échanges, le bureau communautaire, réuni le 26 avril 2022, a validé les enjeux à traiter prioritairement :

<u>Petite enfance</u>	<u>Enjeu 1</u> : Développement de l'offre d'accueil en collectif de façon homogène sur l'ensemble du territoire
	<u>Enjeu 2</u> : Développement et valorisation l'accueil individuel
<u>Enfance</u>	<u>Enjeu 3</u> : Recrutement des animateurs des accueils de loisirs
	<u>Enjeu 4</u> : Mutualisation entre les accueils de loisirs
	<u>Enjeu 5</u> : Politique tarifaire
	<u>Enjeu 6</u> : Harmonisation des fonctionnements
<u>Jeunesse</u>	<u>Enjeu 7</u> : Valorisation du métier d'animateur
<u>Parentalité</u>	<u>Enjeu 8</u> : Accompagnement et soutien à la parentalité

Pour chaque enjeu défini et validé par le bureau communautaire, il a été proposé la constitution d'un groupe de travail mixte (élus, professionnels et bénévoles).

3 - Des rencontres communales pour mieux appréhender les enjeux locaux

Afin de mieux identifier les enjeux spécifiques à chaque commune, des rencontres individuelles ont été programmées avec les 16 communes et le Sivu gestionnaire de la crèche entre le 6 et 24 mai 2022, des rencontres animées par le conseiller de la Caf accompagné de la chargée de coopération de Clisson Sèvre et Maine aggro.

La synthèse des échanges sont annexées à la présente convention. (Annexe 2 : « Fiche communale »)

A l'occasion de ce temps d'échange, les participants ont eu la possibilité de se positionner sur un ou plusieurs groupes de travail.

4 - Un second séminaire pour élaborer des propositions d'actions

Un second séminaire, organisé le 8 juin 2022, a permis le lancement des 8 groupes de travail pour, dans un premier temps, réfléchir à une action à étudier en vue de répondre à l'enjeu identifié comme prioritaire (atouts, freins, objectifs, indicateurs, ...).

<u>Petite enfance</u>	<p><u>Enjeu 1</u> : Développement de l'offre d'accueil en collectif de façon homogène sur l'ensemble du territoire</p> <p>Action proposée → Création de places d'accueil collectif sur le territoire</p> <hr/> <p><u>Enjeu 2</u> : Développement et valorisation l'accueil individuel</p> <p>Action proposée → Série de vidéos</p>
<u>Enfance</u>	<p><u>Enjeu 3</u> : Recrutement des animateurs des accueils de loisirs</p> <p>Action proposée → Bien communiquer pour mieux recruter</p> <hr/> <p><u>Enjeu 4</u> : Mutualisation entre les accueils de loisirs</p> <p>Action proposée → Mise en place de bases séjours sur plusieurs semaines</p> <hr/> <p><u>Enjeu 5</u> : Politique tarifaire</p> <p>Action proposée → Etude comparative (tranche QF/taux d'effort)</p> <hr/> <p><u>Enjeu 6</u> : Harmonisation des fonctionnements</p> <p>Action proposée → Création d'un outil numérique commun</p>
<u>Jeunesse</u>	<p><u>Enjeu 7</u> : Valorisation du métier d'animateur</p> <p>Action proposée → Présentation active des actions jeunesse réalisées sur la commune auprès de chaque Conseil municipal</p>
<u>Parentalité</u>	<p><u>Enjeu 8</u> : Accompagnement et soutien à la parentalité</p> <p>Action proposée → Créer une programmation commune sur le territoire à partir de tous les acteurs (associations, professionnels, communes, aggro, ...)</p>

Les actions proposées par les groupes de travail sont décrites en annexe 4 « Propositions d'actions ».

ANNEXE 4 : PROPOSITIONS D' ACTIONS

Le territoire de Clisson Sèvre et Maine agglo connaît une croissance démographique continue depuis 15 ans. Sa population croît de plus de 3 000 habitants tous les 6 ans.

Zoom sur les données et les enjeux de la petite enfance :

Concernant la population des 0-18 ans, les données d'évolution démographique montrent que la tranche d'âge des 12-17 ans a augmenté de 9% entre 2015 et 2019 alors que dans le même temps les 0-2 ans ont diminué de 6,8% et les 6-11 ans de 2,9%.

Cependant et malgré une diminution du nombre d'enfants âgés de 0 à 11 ans, les besoins en mode de d'accueil/garde pour cette tranche d'âge restent importants. En effet, pour les 0-2 ans, le nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant restant stable (200 places disponibles sur tout le territoire) et la diminution continue du nombre d'assistantes maternelles (451 assistantes maternelles en 2018 pour 383 assistantes maternelles en 2020) complexifient les solutions de garde pour les parents concernés, en particulier les familles monoparentales lesquelles ont fortement augmenté entre 2015 et 2019 (+22%).

C'est pour ces raisons que les collectivités souhaitent, avec la signature de cette nouvelle convention, réfléchir aux deux enjeux suivants au titre de la thématique petite enfance :

- Le développement de l'offre d'accueil en collectif
- Le développement et la valorisation de l'accueil individuel

Zoom sur les données et les enjeux de l'enfance :

En raison de l'employabilité forte tant des femmes que des hommes, le besoin en structure d'accueil collectif en période scolaire et de vacances reste important pour les 3-11 ans. Déjà en tension avant le contexte sanitaire pour accueillir toutes les familles en accueil de loisirs, la situation s'est dégradée au sortir du Covid avec la difficulté de recruter du personnel qualifié pour encadrer les enfants sur ces accueils.

C'est donc naturellement et pour continuer à accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions éducatives que les enjeux autour de la thématique enfance se sont centrés autour :

- du recrutement des animateurs des accueils de loisirs pour maintenir des capacités d'accueil
- de la mutualisation entre les accueils de loisirs du territoire
- de l'harmonisation des fonctionnements entre tous les accueils pour favoriser l'accueil de tous

Enfin, en raison de la sociologie du territoire (familles monoparentales en augmentation et des fortes disparités salariales que la tarification prend peu en compte), Clisson Sèvre et Maine agglo souhaite s'engager dans une étude comparative entre une tarification au quotient familial et au taux d'effort.

Zoom sur les données et les enjeux de la jeunesse :

La forte croissance du public 12-17 ans a incité l'agglomération à conduire une politique jeunesse ambitieuse pour l'accueil de ce public (un accueil jeunes sur toutes les communes, des projets de séjours variés, un agrément Ps jeunes obtenu en 2021) et à conduire, durant la Ctg, un travail sur la valorisation du métier d'animateur auprès des communes pour renforcer cette politique.

Zoom sur les données et les enjeux de la parentalité :

L'arrivée de certaines familles sur le territoire sans attache familiale ou réseau social ainsi que la forte proportion de familles monoparentales conduisent ce territoire à engager une réflexion à l'échelle des 16 communes sur l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

Le pilotage des projets par les chargés de coopération :

Pour mener à bien l'ensemble des projets de la Ctg, la Cnaf a fait évoluer la fonction de coordination vers des missions de conduite et pilotage de projets de territoire. Ces nouvelles fonctions devront être assurées par des « chargés de coopération ».

C'est pourquoi, Clisson Sèvre et Maine Agglo et les communes s'engagent à conduire, dès le 1er semestre 2023, un travail de transformation des « postes de coordonnateur » en « chargé de coopération » dans le respect du cadre référentiel de la Cnaf pour une mise en œuvre effective au 1er janvier 2024.

Thématique : PETITE ENFANCE

Enjeu : Développement de l'offre d'accueil en collectif de façon homogène sur l'ensemble du territoire

Proposition d'action :

« Création de places d'accueil collectif sur le territoire »

<p>OBJECTIF OPERATIONNEL « Ce que nous souhaitons atteindre »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Offre d'accueil proportionnel et évolutif sur le territoire - Raccrocher une crèche familiale ou MAM familiale à un EAJE (qualité, projet pédagogique)
<p>FORCES « Ce qui peut nous faire avancer »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financements (réflexion sur des conceptions innovantes pour trouver des financements non habituels) - Pression des familles - Création dans les zones d'activités ou dans un périmètre défini (communes limitrophes)
<p>FREINS « Ce qui peut nous ralentir »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas la compétence de l'agglo - Financement - Pénurie de personnel - Manque de locaux
<p>RESULTATS / INDICATEURS « Concrètement, comment évaluer la réussite ou l'échec de l'action »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de places en MAM, en EAJE, en nouvelle convention interco- crèche familiale, MAM familiale.

➔ Groupe de travail constitué de 8 professionnels et 4 élus

Thématique : PETITE ENFANCE

Enjeu : Développement et valorisation de l'accueil individuel

Proposition d'action :

« Série de vidéos »

présentation du métier / tutos / astuces sur l'aménagement de l'espace, gestion, temps / speech vidéo, interview / portraits croisés entre assistantes maternelles et parents / diffusion de type réseaux sociaux, chaîne YouTube / un « vie ma vie »

<p>OBJECTIF OPERATIONNEL « Ce que nous souhaitons atteindre »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir plus d'assistantes maternelles / garde d'enfants - Garder à moyen terme le nombre d'assistantes maternelles
<p>FORCES « Ce qui peut nous faire avancer »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Motivation du groupe - Intérêt collectif - Nouveaux moyens de communication - Associer directement les maires
<p>FREINS « Ce qui peut nous ralentir »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des supports - Budget - Manque de compétence ? (En communication vidéo)
<p>RESULTATS / INDICATEURS « Concrètement, comment évaluer la réussite ou l'échec de l'action »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de vues - Nombre de retour / contact - Nombre de participants aux actions proposées

➔ Groupe de travail constitué de 2 professionnels et 3 élus

Thématique : ENFANCE

Enjeu : Recrutement des animateurs des accueils de loisirs

Proposition d'action :

« Bien communiquer pour mieux recruter »

<p>OBJECTIF OPERATIONNEL « Ce que nous souhaitons atteindre »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des candidatures
<p>FORCES « Ce qui peut nous faire avancer »</p>	<p><u>Forces internes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Base de données communes des CV - Calendrier de disponibilité et lieux d'un animateur (saisonnier / à l'année) - Recruter une équipe d'agents volants (animateurs, agents d'entretien, ATSEM) <p><u>Forces externes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention dans les lieux pour promouvoir l'animation (lycées, CFA, MFR) - Ouvrir les canaux de diffusion des annonces (site de l'agglo, Facebook, Instagram) - Job dating, Forum des métiers, Pôle emploi, mission locale, organisme de réinsertion
<p>FREINS « Ce qui peut nous ralentir »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération - Horaires découpés - Coût de formation - Coordinateur - Concurrence entre structures - Disparité de rémunération
<p>RESULTATS / INDICATEURS « Concrètement, comment évaluer la réussite ou l'échec de l'action »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de CV dans la base de données de qualité - Inventaire et réduction des postes vacants (durée)

➔ **Groupe de travail constitué de 9 professionnels et 3 élus**

Thématique : ENFANCE

Enjeu : Mutualisation entre les accueils de loisirs

Proposition d'action :

« Mise en place de bases séjours sur plusieurs semaines »

<p>OBJECTIF OPERATIONNEL « Ce que nous souhaitons atteindre »</p>	<p>Créer un outil de travail en recensant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieux communs - Nombre de places - Matériels communs
<p>FORCES « Ce qui peut nous faire avancer »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partage - Echange entre équipe - Envie - Diversité des propositions - Coût financier réduit - Simplifier la logistique - Laisser le choix
<p>FREINS « Ce qui peut nous ralentir »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identité de chaque ALSH (organisation) - Organisation à 13 ALSH - Répartition des tâches / investissement
<p>RESULTATS / INDICATEURS « Concrètement, comment évaluer la réussite ou l'échec de l'action »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants inscrits - Diversité des propositions - Renouvellement de l'engagement des ALSH - Adhésion familles / équipe - Animations communes lors des séjours

➔ Groupe de travail constitué d'4 professionnels et 2 élus

Thématique : ENFANCE

Enjeu : Politique tarifaire

Proposition d'action :

« Etude comparative (tranches QF / taux d'effort) »

<p>OBJECTIF OPERATIONNEL « Ce que nous souhaitons atteindre »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des tarifs
<p>FORCES « Ce qui peut nous faire avancer »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Audit des pratiques tarifaires - Compréhension du taux d'effort - Accompagnement de la CAF
<p>FREINS « Ce qui peut nous ralentir »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La non adhésion de certaines communes aux changements de tarifs - Conséquences financières ? - Questionnement sur les coûts de fonctionnement
<p>RESULTATS / INDICATEURS « Concrètement, comment évaluer la réussite ou l'échec de l'action »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réussir à choisir un mode de tarification accepté collectivement

➔ Groupe de travail constitué d'1 professionnel, 3 élus et 1 bénévole

Thématique : ENFANCE

Enjeu : Harmonisation des fonctionnements

Proposition d'action :

« Création d'un outil numérique commun »

<p>OBJECTIF OPERATIONNEL « Ce que nous souhaitons atteindre »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partage d'informations concernant les structures (camps, actions spécifiques)
<p>FORCES « Ce qui peut nous faire avancer »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération des élus et des acteurs - Information et implication des parents - Chargé de coopération agglo
<p>FREINS « Ce qui peut nous ralentir »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Temps - Moyens humains et techniques - Disparité des tarifs selon les communes
<p>RESULTATS / INDICATEURS « Concrètement, comment évaluer la réussite ou l'échec de l'action »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des communes pour les mises à jour des fonctionnements - Effectifs des enfants / Nombre d'inscriptions - Harmonisation des critères d'admission - Questionnaire famille - Mouvement des familles sur le territoire

➔ **Groupe de travail constitué d'1 professionnel, 1 élu et 2 bénévoles**

Thématique : JEUNESSE

Enjeu : Valorisation du métier d'animateur

Proposition d'action :

« Présentation active des actions jeunesses réalisées sur la commune auprès de chaque conseil municipal »

<p>OBJECTIF OPERATIONNEL « Ce que nous souhaitons atteindre »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une meilleure connaissance du métier d'animateur au sein du conseil municipal
<p>FORCES « Ce qui peut nous faire avancer »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté des élus et du maire (ordre du jour) - Proximité de l'animateur avec ses élus (et vice-versa)
<p>FREINS « Ce qui peut nous ralentir »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de référent jeunesse au sein du conseil municipal - Absence de lien avec les animateurs jeunesses - Divergences entre les attentes de l'agglo et la commune - Divergences entre les attentes des élus en commission et le bureau communautaire
<p>RESULTATS / INDICATEURS « Concrètement, comment évaluer la réussite ou l'échec de l'action »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Débat pendant le conseil municipal - Une fois par an à l'ordre du jour au conseil municipal - Faire vivre la thématique jeunesse en conseil municipal

➔ Groupe de travail constitué de 3 professionnels, 3 élus et 1 bénévole

Thématique : PARENTALITE

Enjeu : Accompagnement et soutien à la parentalité

Proposition d'action :

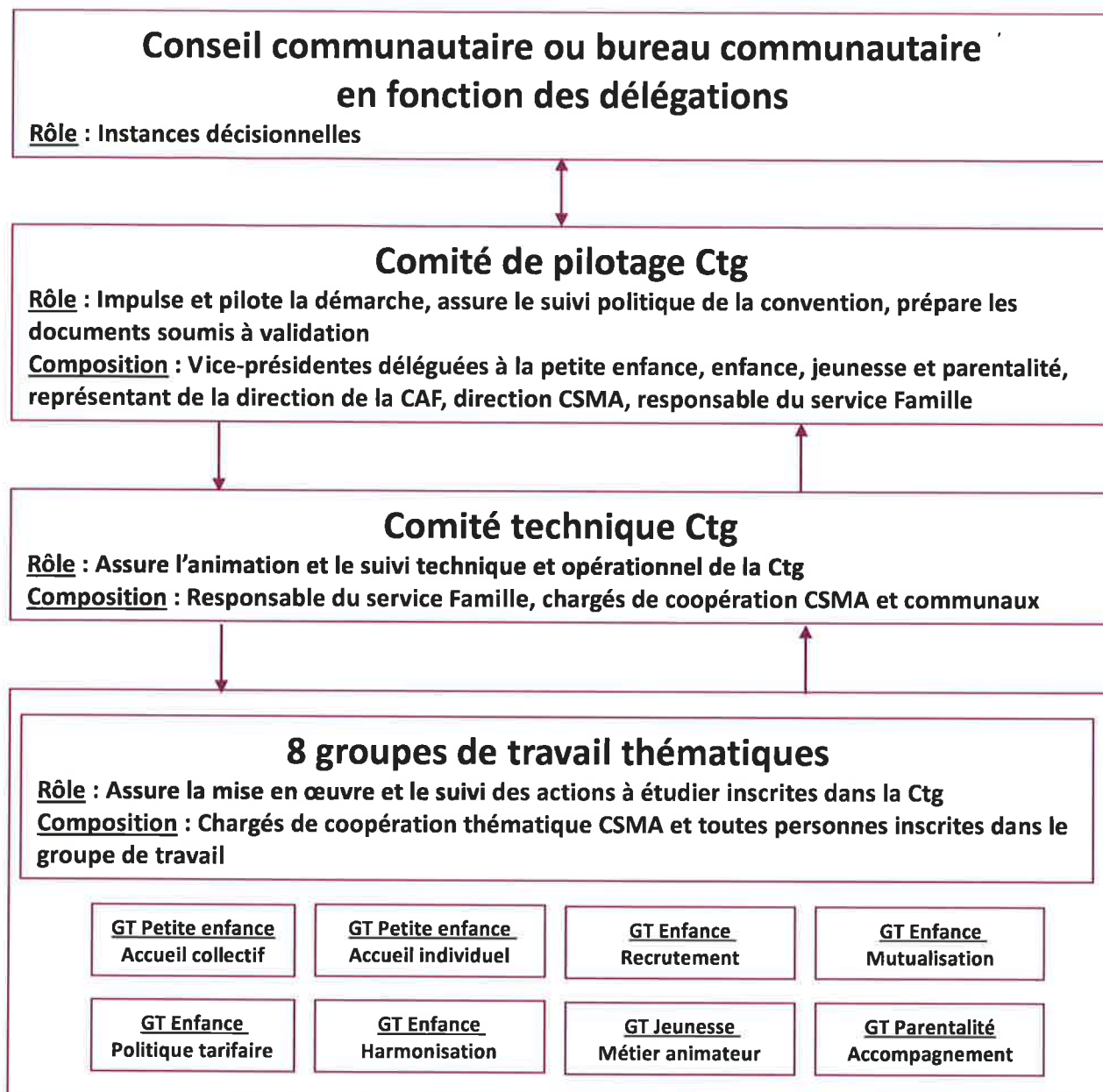
« Créer une programmation commune sur le territoire à partir de tous les acteurs du territoire »

(associations, professionnels, communes, aggro...)

<p>OBJECTIF OPERATIONNEL « Ce que nous souhaitons atteindre »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Missionner un coordonnateur par commune - Création de supports - Mutualiser les actions sur le territoire
<p>FORCES « Ce qui peut nous faire avancer »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tissu dynamique - Force communication aggro - Réseau de partage et entraide entre les acteurs - Diversité des propositions existantes - Connaissance du public et des problématiques
<p>FREINS « Ce qui peut nous ralentir »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Budget - Qui portera le projet sur le terrain ? - Investissement des bénévoles - Ne pas s'éparpiller
<p>RESULTATS / INDICATEURS « Concrètement, comment évaluer la réussite ou l'échec de l'action »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implication d'un maximum d'acteurs pour la création de la programmation - Participation du public - Fidélisation - Visibilité

➔ **Groupe de travail constitué de 3 professionnels, 5 élus et 4 bénévoles**

ANNEXE 5 : GOUVERNANCE



ANNEXE 6 : CHARGES DE COOPERATION

Le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (Cej) permettait de financer des postes de coordination au sein des collectivités pour faciliter le développement des services aux familles principalement centrés sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

En lien avec la démarche de Convention territoriale globale (Ctg), la fonction de coordination devient progressivement une fonction incontournable dans la conduite des projets de territoire. Elle constitue une condition de réussite pré-requise pour piloter un projet global d'amélioration des services aux familles.

La circulaire de la Ctg soumet l'obligation d'une évolution des postes de coordination vers de la coopération. Positionnée entre le champs politique et technique, elle revêt une dimension stratégique essentielle pour la mise en œuvre d'une politique locale.

Les missions du chargé de coopération s'articulent autour de trois sphères d'intervention définies dans le référentiel d'emploi national CNAF :

- La fonction stratégique (enjeux à identifier, démarche et méthode, conditions de réussite à créer, mobilisation des acteurs, partenariat à créer)
- La dimension politique (aide à la décision, expertise, recherche de partenariats institutionnels, évaluation de l'impact de la Ctg)
- La dimension technique (veille, animation, gestion administrative et financière)

Pour la mise en œuvre opérationnelle des politiques en direction des familles, les collectivités territoriales ont créé des postes d'agents publics territoriaux dont elles accompagnent la carrière.

Le cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale oblige (Devoirs) mais protège (Droits) les agents.

Toute évolution doit être évoquée, présentée, débattue par les instances paritaires. De plus, l'accompagnement aux changements nécessite des explicitations, des ajustements, des montées en compétences, voire des formations des personnels en poste.

Il apparaît incontournable que les services responsables des futurs chargés de coopération Ctg bénéficient de temps pour une mise en conformité des postes de chargés de coopération.

Les fiches de poste réajustées impliquent :

- une définition précise des missions des personnels relatives à la dynamique de la Ctg
- une quotité du temps de travail dédié à ces missions
- une montée en compétences des coordinateurs et/ou responsables
- une participation et contribution active au plan d'actions décidé de la Ctg

Les collectivités ont par conséquent besoin de :

- mesurer l'impact des changements attendus
- envisager la réorganisation du travail et des missions de service public
- affecter les agents en corrélation avec les besoins définis
- accompagner le changement et les freins aux évolutions, aux mobilités, ...
- engager des formations d'ajustement et/ou de renforcement des compétences
- faire valider par les instances RH (CT CHSCT) et politiques (conseils)

Dans ce contexte, Clisson Sèvre et Maine Agglo et les communes prévoient un ajustement des ressources humaines au 1^{er} janvier 2024 laissant ainsi un délai supplémentaire aux collectivités pour la mise en conformité des postes au regard du référentiel national.

Elles s'engagent donc à conduire, dès le 1^{er} semestre 2023, un travail de réflexion sur l'évolution des « postes de coordonnateur » en « chargé de coopération ».

L'imprégnation de la démarche Ctg, l'évolution des missions et des organisations des personnels seront des indicateurs de réussite de la Ctg de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

ANNEXE 7 : EVALUATION

Une démarche d'évaluation sera engagée pour estimer le niveau d'atteinte des objectifs et l'efficience des moyens alloués.

Deux volets seront observés :

- La progression de la mise en œuvre des actions de chaque thématique mesurée par un bilan annuel qualitatif et quantitatif lors du comité de pilotage annuel.
- La plus-value de la CTG sous l'angle des impacts et des effets directs et indirects

Il est envisagé que chaque groupe de travail thématique détermine les indicateurs d'évaluation pertinents et ajustés. Le suivi de ces indicateurs permettra de rectifier le cas échéant les orientations, les moyens, les méthodologies pour l'atteinte des objectifs.

Les résultats de l'évaluation seront présentés au dernier comité de pilotage de la Ctg.

En ce qui concerne le suivi financier, la procédure de liquidation et d'actualisation des dossiers tiendra compte des données quantitatives et financières des structures.

ANNEXE 8 : DELIBERATIONS DES ASSEMBLES DELIBERANTES

